

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 23 juin 2016**

Président : Mme Natacha Zari-Stucki
Présents : 7 municipaux
Excusés : M. Ameti Kemal, M. Burnier Jacques, M. Dell'Orefice Nicolas,
Mme Fisquet Perrier Nicole, M. Herren Ludovic, M. Jotterand Philippe,
M. Kalambay Badibanga, M. Tanner Philippe, M. Tièche Laurent,
Mme Valdemarin Marielle.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2016 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Compte de l'année 2015. Rapport de la commission des finances (préavis n° 576/16).
4. Gestion de l'année 2015. Rapport de la commission de gestion.
5. Adhésion au « Groupement forestier 7 » et approbation des statuts (préavis n° 570/15).
Rapport de la commission.
6. Approbation des statuts et adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Épuration
région Grandson (AIERG) (préavis n° 572/15). Rapport de la commission.
7. Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale (préavis n°
575/15). Rapport de la commission.
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Sébastien Deriaz et consorts relative à
l'entretien des espaces publics et lutte contre les néophytes.
9. Interpellation de M. Nicolas Perrin et consorts intitulée « Pesticides de synthèse ».
10. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[Mme la Présidente](#) informe avoir reçu une demande de fonds de l'Association Arc-en-Ciel ainsi qu'une autre de Mlle Louise Uhlmann dans le cadre de Nouvelle Planète visant à améliorer les conditions de scolarisation des enfants en Nouvelle Guinée. Ces documents seront scannés et joints à l'ordre du jour.

Elle lit également la lettre de démission de M. Fabian Gasser.

2. Communications de la Municipalité.

[Mme Pascale Fischer](#) nous informe que l'accueil de l'enfance à Bonvillars ferme ses portes et rouvrira à Champagne sous le nom de « La Bulle ».

[M. Dominique Willer](#) nous informe que Grandson vient d'adhérer à l'Association « Les plus beaux villages de Suisse ».

Cette association a pour but de promouvoir, de protéger, de valoriser et de coordonner dans un circuit touristique les communes qui en font partie.

Il nous informe également qu'une convention a été signée avec l'entreprise STYYLE en ce qui concerne la Ressourcerie.

[M. Pierre Porchet](#) nous informe que, malgré plusieurs séances avec le Canton – Mme Bavaud et M. Silva, architecte cantonal, il en est toujours ressorti du positif en ce qui concerne la transformation de la cour des Cloîtres avec une participation financière du Canton à la clé ; dite participation en attente d'être chiffrée.

Malheureusement, la Municipalité a reçu une correspondance signée par le Chef du Département Pascal Broulis informant cette dernière que le canton n'entrait pas en matière pour le genre de travaux proposés.

La Municipalité va donc réétudier le projet.

[Mme Christine Leu-Métille](#) nous donne quelques informations éclairées ...sur l'éclairage public ! A la route de Fiez (derrière le garage du Repuis), selon le préavis n°562/14 accepté par le conseil communal en décembre 2014, un éclairage dynamique a été installé sur les 240 m du chemin, ce qui signifie qu'à chaque passage, l'éclairage passe de 10 % au 100 % de sa puissance, puis il se remet en position minimale.

Elle nous recommande de passer sur ce chemin pour expérimenter cette nouvelle installation.

Elle nous informe également que les premiers luminaires ont été installés à la rue Haute. L'éclairage LED provoque une forte luminosité qui doit être abaissée voire, à certains endroits, réorientés.

Les corrections sont en cours avec Romande Energie et selon les recommandations de la Direction générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) afin de satisfaire les exigences de luminosité demandées par une route cantonale en traversée de localité, comme c'est le cas de la rue Haute.

[M. le Syndic](#) nous informe qu'après environ une année d'allers-retours entre les administrations communales et cantonales, le règlement du Conseil tel que voté est en cours de validation par la Conseillère d'Etat en charge du Département des affaires communales. Il parviendra aux membres du futur conseil dès réception.

Engagements hors budget de fonctionnement

Suite à une demande de fournir des bureaux nouveaux permettant d'accueillir le nouveau personnel de la Fondation d'accueil, la Municipalité a accepté de transformer ce printemps une partie des locaux de l'Hôtel de ville.

La ludothèque a donc été déménagée dans un local de la rue Basse.

Le budget ordinaire voté par la Conseil ne permettant pas de couvrir l'entier des frais engagés, nous avons profité du bouclage favorable des comptes 2015 pour créer une réserve de CHF 60'000.- au bilan, dans le but de couvrir les frais engagés et encore à finaliser.

Un complément au budget 2016 sera adressé au Conseil communal pour lui permettre, en septembre 2016 de se prononcer sur l'engagement de ce fond en automne de cette année. La somme a été libérée en urgence dans le cadre des compétences municipales en la matière et sera ainsi consolidée pendant l'année en cours.

3. Comptes de l'année 2015. Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : M. Claude Zellweger (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier Les comptes communaux de l'année 2015 sont adoptés.

Article 2 La Municipalité est autorisée à affecter le bénéfice de l'exercice en réalisant les amortissements et réserves complémentaires tels que proposés pour 2015.

Article 3 Le solde du résultat de l'exercice est viré à la fortune communale.

Vote : accepté à l'unanimité.

4. Gestion de l'année 2015. Rapport de la commission de gestion.

Rapporteur : M. Francesco Di Franco

[Mme la Présidente](#) propose de parcourir les dicastères les uns après les autres dans l'ordre du rapport de la commission. Seules les observations qui feront l'objet d'une discussion seront votées selon l'article 96 du règlement du conseil communal.

Elle rappelle également que, toujours selon l'article 96 du règlement, « Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée seront considérées comme acceptées par le Conseil ».

Messieurs Raphaël Party et Jacques-André Helfer viendront lire les rapports des sous-commissions, à titre informatif, en lien avec la gestion.

Dicastère de M. François Payot : Administration générale, finances.

Remarque 1.1 : La commission regrette que la directive interne signée il y a peu, ne détaille pas les règles qui figurent dans le règlement d'application de la loi du 24 janvier 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD).

Réponse à la remarque No 1.1 : Cette directive est une définition interne des limites de compétences déléguées par la Municipalité dans le cadre de son propre fonctionnement soit à ses membres soit à des responsables de service. Celle-ci est propre aux règles de travail que se donne l'autorité municipale, cette communication a été faite dans le cadre d'une information à la commission. Il ne saurait donc être question d'en détailler les éléments.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. François Payot : accepté à l'unanimité.

Dicastère de M. Pierre Porchet : Bâtiments, campings, refuge.

Remarque 2.1 : La commission regrette que la formation du nouveau chef de service des bâtiments n'aie pas suivi la filière annoncée dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2014.

Réponse à la remarque No 2.1 : Le chef du service des bâtiments est actuellement en formation, ceci conformément au contrat d'engagement conclu avec lui. Les cours prévus n'ont effectivement pas pu être suivis pendant l'année 2015.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. Pierre Porchet : accepté à la majorité.

Dicastère de M. Dominique Willer : Service des travaux (voirie, parcs et promenades, cimetière, gestion et traitement des déchets), associations et sociétés locales, tourisme.

Observation 3.1 : Afin d'éviter tout abus par des personnes n'ayant pas ou plus droit à entreposer leurs déchets dans la déchetterie intercommunale de Grandson, il est nécessaire qu'une personne fasse occasionnellement des pointages à l'entrée ou envisager une autre solution.

Réponse à l'observation No 3.1 : Une nouvelle carte d'accès à la déchetterie intercommunale est actuellement en cours d'impression. De surcroît, des contrôles inopinés auront lieu régulièrement pendant l'année.

Observation 3.2 : La Commission souligne à nouveau l'importance des aides versées à certaines associations et sociétés. Elle estime toujours qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite que cette réflexion soit apportée en réponse pour l'année 2016.

Réponse à l'observation No 3.2 : La réflexion sera effectivement menée par la Municipalité en 2016, comme déjà annoncé au Conseil communal et à la commission de gestion, lors de l'audition du conseiller municipal.

Remarque 3.1 : La Commission relève que plusieurs panneaux ne sont pas à jour, voire complètement dépassés, par exemple celui posé sur la façade de l'Hôtel-de-Ville. Dans le cadre de la révision de la signalétique, il serait judicieux d'établir un inventaire afin de faciliter leur entretien.

Réponse à la remarque No 3.1 : Le panneau sur l'Hôtel-de-Ville n'est pas géré par la Municipalité, mais par Pro Grandson. Par ailleurs, un projet de révision de la signalétique générale au territoire communal est en cours d'élaboration.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Service des eaux et énergies (service des eaux, réseau et station d'épuration, service du gaz, éclairage public).

Remarque 4.1 : Il faudrait anticiper un signal d'alarme préparant les habitants et améliorer le message.

Réponse à la remarque No 4.1 : L'ACRG a pris conscience que les communes n'étaient pas toutes en mesure de répercuter rapidement l'information auprès de leurs habitants. Il est prévu d'émettre un rappel des principes d'économie dès les premiers signaux de sécheresse.

Remarque 4.2 : La Commission constate qu'il n'y a pas de trace des contrôles effectués lors de la mise en place des séparatifs chez les privés. Il s'agirait de vérifier que les installations sont correctes et conformes aux plans mis à l'enquête.

Réponse à la remarque No 4.2 : La situation décrite dans la remarque concerne les décennies précédentes. L'entreprise responsable de la construction et de l'équipement est tenue de fournir des plans conformes à l'exécution à la fin de chaque chantier. En cas de malfaçon, il relève de la responsabilité des privés de prendre les mesures nécessaires face à leurs mandataires. Des contrôles sporadiques et non-annoncés peuvent être faits par le personnel communal en charge de ce domaine dans des situations jugées suspectes.

Remarque 4.3 : La STEP arrive à ses limites malgré la mise en place progressive du séparatif et le projet de régionalisation de l'évacuation des eaux usées prévoit une participation en rapport avec le volume d'eau à la sortie de la STEP. Il serait judicieux d'accompagner ces changements en sensibilisant la population et en offrant divers services afin de réduire au mieux la consommation d'eau.

Réponse à la remarque No 4.3 : Cette remarque est pertinente et des informations régulières sur une gestion économe de l'eau par les privés peuvent être diffusées. La possibilité de promouvoir des moyens pour économiser l'eau (économiseur d'eau sur les mitigeurs, sur les chasses d'eau, etc.) doit par contre être étudiée quant à son coût et à son financement.

Remarque 4.4 : La Commission regrette, comme l'année dernière, que la Commission consultative de l'énergie n'ait pas siégé alors qu'elle aurait pu, à de nombreuses reprises, donner des avis, des idées et / ou des conseils certainement pertinents à la Municipalité.

Réponse à la remarque No 4.4 : La Municipalité n'a pas eu besoin de faire appel à la Commission consultative.

[M. François Veuve](#) revient sur la réponse de la Municipalité à la remarque n° 4.4. S'il est tout-à-fait possible que la Municipalité n'ait pas eu besoin de faire appel à la commission consultative de façon réactive, il trouve dommage qu'elle ne l'ait pas fait de façon proactive. La commission mériterait au moins d'être tenue au courant des efforts en cours en matière énergétique, et pourrait proposer des idées ou des pistes à explorer en complément.

[Mme Christine Leu Métille](#) prend note de la proposition.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à la majorité.

Dicastère de M. Antonio Vialatte : Police des constructions, aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Pacale Fischer : Affaires sociales, domaines, forêts, port et places de jeu.

Voeu 6.1 : La Municipalité pourrait envisager d'éditer régulièrement un petit journal réunissant les informations communales contenues dans le Bulletin d'informations communales et les informations de Villages solidaires.

Réponse au voeu No 6.1 : Une réflexion est en cours au sein de l'Administration communale et la Municipalité espère vivement qu'une parution puisse un jour renforcer le lien unissant la communauté grandsonnoise et le sentiment d'appartenance.

Remarque 6.1 : Afin de faire respecter l'ordre et la paix avec le voisinage, un agent pourrait être sollicité pour faire des tournées afin de sensibiliser et cadrer les utilisateurs des plages.

Réponse à la remarque No 6.1 : La nouvelle assistante de sécurité publique a déjà été sollicitée. Elle effectuera quelques passages avec pour objectif de sensibiliser les utilisateurs des plages aux nuisances pour les riverains.

Remarque 6.2 : Il convient d'analyser les clauses du contrat qui lie la Commune avec l'assureur au plus vite et d'y inclure les éléments qui manqueraient.

Réponse à la remarque No 6.2 : Une demande a été adressée au courtier en assurances de la Commune afin de clarifier la situation du port. Si besoin, un complément d'assurance sera conclu afin que le port soit inclus dans les prestations couvertes par la protection juridique.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Pascale Fischer : accepté la majorité.

Dicastère de Mme Erika Prina Howald : Ecoles, sécurité (police, défense incendie, protection civile, affaires militaires).

Voeu 7.1 : Nous invitons la Municipalité à régler ce problème de déviation du trafic une fois pour toutes et de tenir compte, durant toutes les manifestations, du problème de l'accessibilité par les services d'urgences.

Réponse au voeu No 7.1 : Des déviations types destinées à régler les petites et grandes manifestations sont actuellement en cours d'élaboration. Ces mesures viendront compléter le nouveau concept de signalisation des manifestations déjà terminé. Ces nouveaux outils devront cependant être finalisés et testés en début de prochaine législature.

Observation 7.1 : Concernant la remarque 4.1 de la Commission de gestion pour l'année 2014 visant à inciter la Municipalité afin d'informer les organisateurs de manifestations sur les possibilités des participants à se déplacer en transports en commun, rien n'a été fait dans ce sens en 2015. La Municipalité avait indiqué dans sa réponse qu'elle en tiendrait compte. La Commission la prie de faire son possible pour promouvoir la mobilité douce lors des manifestations à venir.

Réponse à l'observation No 7.1 : Les organisateurs de manifestations continueront à être sensibilisés à promouvoir les transports en commun dans leur communication. Pour les grandes manifestations, la Commune pourra, en plus, le rappeler sur son tout-ménage. La Municipalité souhaite également étendre cette sensibilisation aux utilisateurs de la salle des Quais, en incluant une remarque dans le contrat de location.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Erika Prina Howald : accepté à l'unanimité.

Sous-commission « Evolution de la gestion des débiteurs et sécurité comptables »

M. Raphaël Party lit le rapport à titre informatif (voir annexes).

Sous-commission « Parking Jean-Lecomte »

M. Jacques-André Helfer lit le rapport à titre informatif (voir annexes).

Visite des domaines

Remarque 10.1 : La Commission encourage la Municipalité à tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais et de valoriser l'investissement auprès des Grandsonnois.

Observation 10.1 : La Commission n'a pas eu d'information sur le projet touristique des Grandsonnaz malgré la présence de la Municipalité au complet.

Réponse à l'observation° 10.1 : *Ce projet est en cours d'élaboration, comme mentionné dans le rapport de gestion du conseiller municipal en charge du tourisme.*

Voeu 10.1 : Vu l'emplacement plus avantageux de la Grandsonnaz-Dessus et le plus grand nombre de passage au restaurant, il serait judicieux d'envisager un point de vente à cet endroit pour compléter l'offre de la fromagerie.

Réponse au voeu 10.1 : *La Municipalité relayera ce vœu aux intéressés (tenanciers buvette).*

[M. Francesco Di Franco](#) indique que la commission n'est pas satisfaite que la réponse de la Municipalité en lien avec l'observation 10.1. et que la commission refuse cette dernière.

Vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation 10.1 : acceptée à la majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2015.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2015 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2015.

Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.

5. Adhésion au « Groupement forestier 7 » et approbation des statuts (préavis n° 570/15). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Jacques-André Helfer (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier D'adhérer au groupement « Groupement forestier 7 ».

Article 2 D'autoriser la Municipalité à signer les statuts du « Groupement forestier 7 ».

Article 3 D'approuver la dissolution du Groupement des triages forestiers du 7^{ème} arrondissement du Canton de Vaud dès l'entrée en force des statuts du « Groupement forestier 7 ».

Vote : accepté à l'unanimité.

6. Approbation des statuts et adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Epuración région Grandson (AIERG) (préavis n° 572/15). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Hervé Cornaz (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

Article premier D'adopter les statuts tels que présentés.

Article 2 D'adhérer à l'Association Intercommunale pour l'Epuración région Grandson (AIERG)

Vote : accepté à la majorité.

7. Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale (préavis n° 575/15). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. François Veuve, en remplacement de Mme Nicole Fisquet Perrier, excusée (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- Article premier** La Municipalité est autorisée à acheter un élévateur télescopique selon son préavis n° 575/15.
- Article 2** Un crédit de CHF 76'000.- lui est accordé à cet effet. Le compte n° 9146.03 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3** Le financement de ce montant sera fait par un prélèvement sur les liquidités courantes.
- Article 4** Cet investissement sera amorti en 5 ans, par le biais du compte n° 433.331, la première fois au budget 2017.

Vote : accepté à l'unanimité.

8. Réponse à l'interpellation de M. Sébastien Deriaz et consorts relative à l'entretien des espaces publics et lutte contre les néophytes.

[M. Sébastien Deriaz](#) nous lit sa réponse. (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

9. Interpellation de M. Nicolas Perrin et consorts intitulée « Pesticides de synthèse »

[M. Nicolas Perrin](#) lit son interpellation (voir annexes).

[M. Dominique Willer](#) lit la réponse de la Municipalité (voir annexes).

[M. Nicolas Perrin](#), suite à la réponse de la Municipalité, nous fait lecture de ses remarques (voir annexes).

[M. Claude Zellweger](#) appuie la démarche de M. Nicolas Perrin.

[M. Hervé Cornaz](#) précise qu'il a trouvé la démarche de Monsieur Nicolas Perrin très complète et estime que la Municipalité doit faire l'effort de se renseigner auprès d'autres communes ayant déjà aboli les pesticides de synthèse afin de connaître la solution de substitution et si celle-ci apporte des résultats convenable à des prix raisonnables. Sachant que cette démarche nécessite « quelques » appels téléphoniques, il estime qu'une réponse pourrait être donnée au prochain conseil.

[Mme Carole Schelker](#) indique qu'il est difficile d'interdire les pesticides de synthèse et en particulier les glyphosates dans l'agriculture puisqu'à ce jour aucun produit de substitution ne donne des résultats satisfaisants, les entités publiques, et en particuliers la commune de Grandson se doivent d'avoir un rôle d'exemplarité vis-à-vis de ses citoyens par rapport à l'utilisation de ses produits. Même s'ils ne sont pas interdits et que la commune respecte les législations, elle se doit de faire un pas de plus pour montrer l'exemple.

La parole n'est plus demandée.

10. Propositions individuelles.

[M. Xavier Fischer](#) remercie la Municipalité pour tout le travail effectué. Il est heureux de constater que tous les projets ont été menés à bien.

[Mme Marie-Claude De Salis-Soglio](#) revient tout d'abord sur le sujet des luminaires de la rue Haute. La Municipalité a déclaré à la Commission Permanente d'Urbanisme que les lanternes ne pouvaient être conservées à la rue Haute, pour des motifs de coûts élevés et de difficultés d'entretien. Hors des lanternes à l'identique viennent d'être remplacées à la rue Basse... Les nouveaux luminaires nécessitent des réglages et des nouvelles orientations.

Concernant le mobilier urbain de la rue Haute, malgré de nombreuses questions posées par les habitants de la rue Haute aux responsables de chantier et à certains municipaux, aucune réponse n'a été donnée à ce jour sur le choix de ce mobilier. Afin d'éviter le mobilier en vogue fait de béton et d'acier, inadapté au niveau du confort et de l'esthétisme, l'espoir est émis que les responsables auront l'occasion de se rendre dans différentes vieilles villes de Suisse et de trouver une solution harmonieuse pour la rue Haute.

Enfin elle remercie Madame Christine Leu Métille pour sa patience et son ouverture d'esprit face aux multiples sollicitations des habitants le long de ce vaste chantier.

[Mme Christine Leu Métille](#) précise que comme indiqué dans les communications de la Municipalité en début de séance, l'éclairage public à la rue Haute est en passe d'être corrigé, en particulier pour son intensité trop forte à notre avis. Cela devrait se faire dans les 15 jours suivants cette séance. Elle tient également à préciser que, même si le réaménagement de l'espace public de la rue Haute fait partie des projets d'agglomération et bénéficie à ce titre de subventions fédérales, c'est la commune et elle seule qui est responsable des projets qu'elle présente. Ainsi le choix des luminaires a été effectué par l'ensemble du collège municipal après une visite en juillet 2012 de toutes les installations de luminaires possibles chez le fournisseur principal des communes vaudoises. C'est donc une décision autonome et collégiale qui a été prise pour le choix des luminaires.

[M. Ian Ashdown](#) conteste la notion d'intemporalité des lampadaires. Il précise que ce choix serait facilement datable d'ici quelques années.

La parole n'est plus demandée.

M. le Syndic prend congé de trois collègues municipaux, Mesdames Erika Prina-Howald, Pascale Fischer et Monsieur Pierre Porchet :

« Mme Erika Prina Howald est entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2014 en remplacement de M. Christian Jaccard, démissionnaire.

Elle lui a succédé à la tête de son dicastère et repris le flambeau également au sein du comité de l'association scolaire régionale.

En 2015, elle est entrée au comité régional du SDIS en remplacement de M. le Syndic.

Pendant ses 2 années de fonction, Mme Erika Prina-Howald s'est pleinement engagée dans ses dossiers.

Son métier d'ingénieure lui a été très utile dans les dossiers en cours concernant les créations de places de parcs entre autre autres le long des rues Jean-Lecomte ou au Pécós. Elle a également répondu par une étude approfondie à une motion et interpellation concernant les problèmes de circulation et parcage le long des chemins entre la Poissine et la station de pompage.

Elle a entrepris la refonte complète du règlement de police communal qui est actuellement en consultation au Canton. Un nouveau règlement municipal sur les sanctions et parcages dans la commune a également été adopté grâce à elle.

Dernièrement, une ASP est entrée en fonction pour notre commune dotant dorénavant ce dicastère d'une professionnelle en matière d'application de nos règlements de police sur le territoire communal.

En ce qui concerne les écoles, la charge très lourde au sein de comité régional a été assumée avec une action remarquée de notre représentante de Grandson.

Pour toutes ses qualités, son sourire, sa capacité d'organisation, entre autre de voyage de la Municipalité dans sa ville de Milan, notre Municipalité tient à remercier Mme Erika Prina Howald pour les 2 années qu'elle a consacrées à la conduite des affaires communales qui lui étaient déléguées.

Nous souhaitons que le temps dorénavant libéré pour ses enfants, graines de champions sportifs romands voir plus, lui sera, ainsi qu'à sa famille, bénéfique.

Merci pour tout et au plaisir de pouvoir à l'avenir faire appel à tes compétences si le cœur t'en dit !

Mme Pascale Fischer, entrée en politique communale directement à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006, y a découvert, comme celui qui vous parle, l'ampleur de la tâche municipale. Femme de convictions et d'objectifs, elle a décidé d'y consacrer l'entier de son énergie renonçant à ses activités professionnelles dans le secteur des soins.

Prenant en main un dicastère touchant autant les domaines, alpages, forêts et rives que le port, les jardins communaux et le social avec l'accueil de jour, elle a été au cœur de l'action dans des tâches proches de ses préoccupations sociales et écologiques en particulier.

10 ans, c'est une longue période à résumer surtout lorsque nous avons affaire à une personnalité aussi engagée que Mme Pascale Fischer.

Lorsqu'elle s'attaque à une problématique, c'est pratiquement hier qu'elle attend déjà des résultats !

Impliquée elle le sera également dans de nombreuses délégations municipales permettant à Grandson d'y avoir une représentante efficace, travailleuse acharnée, elle y aura partout une action forte.

Présidente de la Fondation d'accueil de jour et du réseau régional RADEGE qu'elle met en place, vice-présidente des triages forestiers, membre du comité de l'ARAS, de la Fondation Bartimée, de la cabane scout, de l'ECF de la Brinaz, déléguée dans de nombreuses associations et sociétés, elle assume avec conscience et dynamisme ses mandats.

Je ne vais évoquer que quelques-unes de ses nombreuses actions communales. Les débuts de son mandat la voient en charge du suivi de la construction de l'agrandissement du port. Elle en profite non seulement pour en suivre les travaux, mais surtout pour y réorganiser profondément son fonctionnement et mettre de l'ordre. Elle sera épaulée dans ce travail par 3 gardes ports qu'elle dirigera. Dès la première année elle propose à la Municipalité, qui la suit et en libère le financement, une création des plages de poche. Puis ce sera celui de nombreuses remises en état des autres plages communales.

Les places de jeux s'ajouteront ainsi à son cahier des charges après quelques années.

Les jardins communaux, dont la révision du règlement communal puis son application fut une autre préoccupation importante.

Nous devons à Pascale ainsi la mise en place de plusieurs nouvelles dénominations de rues des jardins communaux, plages et place de jeux.

Grand chapitre, presque hors sol, la gestion des Grandsonnaz retient également notre collègue.

Que ce soit par la mise en place du plan de gestion des alpages, la rénovation des murs de pierres sèches, la gestion des amenées d'eau, la rénovation des bâtiments et de la fromagerie, nous y retrouvons la patte de Pascale dans un monde qui n'est pas forcément le sien.

Projets ambitieux, recherches de fonds et financements rendant acceptables les projets devant le Conseil communal.

Notre patrimoine communal des alpages et son exploitation saisonnière a été lourdement revalorisé.

La seule étape non encore accomplie étant celle de la mise en place d'éoliennes toujours à l'étude après 8 années.

De strictement communal en 2006, l'accueil des enfants de la naissance à l'âge de 11-12 ans a connu une importante évolution au bénéfice de notre commune et de sa région.

Collant aux besoins toujours plus pressants des familles nous y avons dorénavant une offre et une qualité de prestations grâce au développement de notre Fondation libérale des années 1990.

Sans une implication et un engagement soutenu de Pascale, nous n'en serions pas là.

Pour finir, après les enfants, les aînés virent également leur offre d'activités et d'occupations être développée par le programme de Pro Senectute, de villages solidaires, s'initier et la semaine prochaine se finaliser par la création d'une nouvelle association.

A l'âge de la retraite municipale, je souhaite au nom de toute la Municipalité plein de nouvelles occupations à Mme Pascale Fischer.

Nous n'aurons peut-être plus le bénéfice de sa relecture attentive de nos procès-verbaux, mais nous savons qu'elle pourra lire plus posément son « Temps » préféré, en le prenant pour elle, son mari, enfants et petits-enfants.

Bons tours de roues cyclistes sur nos chemins régionaux entre Grandson et Yverdon et merci encore.

M. Pierre Porchet, plus ancien des Municipaux actuellement en fonction, car élu en novembre 2001, y entre en fonction à la tête du dicastère du service des eaux, réseaux et station d'épuration et du gaz.

Sous sa conduite, des travaux d'entretien de la STEP et la mise en place du retraitement des boues seront effectués.

Des études sur les réseaux d'eau intercommunale et une délégation au comité de l'ACRG l'occupent au début de son mandat.

Suite aux élections de 2006, M. Pierre Porchet reprend le dicastère en charge des bâtiments et des gérances, ainsi que celui des campings.

Premier gros chantier qui l'attend : la reconstruction de la Salle des Quais, projet qui occupera principalement ses premières années de fonction.

Tout étant à faire et refaire, la mise en place de la gestion de ce nouveau bâtiment communal, la recherche d'un concierge, d'un locataire pour le restaurant, la mise en place d'un règlement d'occupation et les multiples soucis et défauts de constructions seront ses préoccupations.

M. Pierre Porchet s'attaque alors à l'entretien des bâtiments locatifs de la commune. Je crois pouvoir dire qu'il en connaît chaque chambre cuisine et sous-sols.

Une volonté d'entretenir régulièrement et d'améliorer les conditions de logement des locataires est permanente chez notre collègue.

Des travaux d'isolation, de modernisation du chauffage, de peinture intérieure et extérieure, de changement des appareillages sont son souci tout au long de l'année.

Les bâtiments administratifs et scolaires seront aussi fortement remis en état après des années précédentes plutôt légères en investissements.

En 4 années, le collège du Jura sera rafraîchi dans ses peintures et plafonds.

Pour aboutir l'an passé à un crédit visant sa transformation lourde dans les 2 prochaines années.

Pour l'Hôtel de ville, une première étape de rénovations des locaux de l'administration permet d'offrir des conditions de travail plus adaptées au personnel de l'administration. Ce seront également les corridors et salles du premier étage qui feront l'objet des interventions conduites par notre municipal.

Les clochers des écoles et des églises de Grandson et des Tuileries, sont devenus un sujet où notre collègue excelle. Grâce à lui Grandson fait honneur à sa devise et à l'heure.

En matière de gestion des campings, les baux seront réactualisés, les aménagements complétés et régulièrement visités.

M. Pierre Porchet est un entrepreneur indépendant. Chef d'entreprise il ne perd que peu de temps en discussions et paperasses.

Il sera toujours assez réfractaire aux procédures y préférant le coup de cœur et la spontanéité. Par moments, la Municipalité est presque une « encouble » à la vaudoise dans ses actions. Cela surprend parfois encore maintenant après plus de 14 ans, mais l'homme ne change que peu.

Pour professionnaliser la marche du service, l'entrée en fonction d'un chef de service est acceptée et mise en place depuis 2 ans.

En effet une équipe de quelques 10 personnes ne peut plus être sous la direction seule d'un municipal.

Pas évident par contre de s'y faire quand on a si longtemps mené seul le bateau du service.

M. Pierre Porchet est généreux mais entier. Lorsqu'il aime, il soutient de son temps et son financement. Mais ne croyez pas qu'il dilapide, par contre faire faire des devis c'est souvent un peu trop administratif, le direct est plus efficace.

Pierre, au moment où tu nous rends ton tablier, nous ne te disons merci pour l'énergie et la volonté dont tu as fait preuve.

Je sais que tu lâches plusieurs projets en cours ou en voie de réalisation.

Merci pour l'appui que tu m'as donné comme vice-syndic pendant ces 10 dernières années et nous te souhaitons bonne santé et beaucoup de nouvelles réalisations pour tes projets personnels ou avec ton épouse. »

[Mme Pascale Fischer](#) remercie le syndic pour ses propos.

[Mme la Présidente](#) remercie la secrétaire pour ses 10 ans de secrétariat :

« Chère Nathalie,

Le 8 juin dernier, tu as fêté ta dixième année comme secrétaire du conseil communal de Grandson.

Ce jour-là, tu es entrée dans l'histoire des Bocans en tant que plus ancienne et plus jeune à la fois des secrétaires du conseil communal de Grandson !

Alors bravo et félicitations !

Pour la petite leçon d'histoire, tu occupes la 11^{ème} place du classement depuis le 8 juin 2006 ; 10 autres secrétaires ont défilé avant toi depuis 1950 soit 3 hommes et 7 femmes.

Je pense qu'à cet instant précis les conseillers communaux et/ou municipaux les plus chevronnés (pour ne pas dire les plus anciens) se rappellent de certaines de ces personnes et ont pleins de souvenirs qui leurs reviennent à l'esprit !

Mais bref ! Parlons du présent !

Chère Nathalie, merci de ton engagement pour la commune de Grandson et voici de quoi apporter des couleurs dans ta maison et dans ton cœur et encore bravo ! »

[Mme la Présidente](#) fait ensuite son discours de fin de présidence :

« Voilà, j'ai la parole alors je profite de me passer la parole une dernière fois !

Il y'a une année, j'ai débuté mon discours par « Waouh » cela me fait tout bizarre d'être assise face à vous alors ce n'est pas sans émotions que je vais terminer par Waouh, ça va me faire bizarre d'être à nouveau de l'autre côté à la rentrée !

Le bilan de mon règne ? Intéressant, Enrichissant, Intensif, Amusant, Stressant, Drôle aussi !

Grâce à vous, j'ai appris, entre autre, des nouveaux mots et leur signification ainsi que leur fonctionnement, je nommerai donc, entre autre:

- Postulat
- Motion
- Interpellation
- Résolution
- Etc ...

J'ai découvert que je pouvais rêver ou cauchemarder « votations » fédérales, cantonales, voire communales, la totale quoi !

En tant que présidente, j'ai eu la chance de vivre la grande réunion de l'UCV à Lonay et entonner l'hymne vaudois avec 2000 autres personnes engagées dans les communes ou pour le canton que ce soit dans les différents services communaux, cantonaux, le législatif ou l'exécutif.

Et bien, à ce moment-là, j'étais fière de m'être engagée et fière de vivre dans notre Canton !

J'ai clairement adoré présider tout ceci et rentrer chaque soir dans ma magnifique ville ! Elle sera toujours la mienne dès le 1^{er} juillet mais ça sera un tout petit peu différent !

Enfin comme chacun le sait, cette fin de législature marque aussi la fin des mandats de certains d'entre vous, conseillers communaux et municipaux.

Alors moi j'ai envie de vous dire merci, à ma manière alors j'attends volontiers, une fois le conseil terminé, à mon pupitre les personnes suivantes :

Municipaux sortants

Mme Pascale Fischer
Mme Erika Prina-Howald
M. Pierre Porchet

Conseillers communaux sortants

Mme Marie-Claude De Salis Soglio
Mme Patrizia Feroletto
Mme Marielle Valdemarin
M. Kemal Ameti
M. Jacques Burnier
M. Xavier Fischer
M. Philippe Jotterand
M Badibanga Kalambay
M. Didier Rey
M. Daniel Richardet
M. Georges Pantet
M. Philippe Tanner
M. Laurent Tièche
M. Claude Zellweger
M. Fabian Gasser

J'espère n'avoir oublié personne et si c'est le cas, mea culpa, merci de me le dire et je réparerai mon imper !

J'ai un petit truc pour vous, juste pour marquer le coup !

Grandson a eu de la chance de vous avoir et Grandson a de la chance aussi de vous garder vous qui « remplir » .

Les 3 municipaux toujours actifs et le syndic sont aussi attendus, j'ai aussi une petite pensée pour vous.

Alors, Merci à nouveau à chacun d'entre vous pour votre engagement, votre volonté, votre confiance mais surtout pour votre sourire !

Merci à la Municipalité, à notre Syndic et aux divers services de la commune qui font que Petite Cloche fait Grand SON et ça c'est terriblement vrai !

Je remercie aussi mon bureau, toujours très pro.

Bon voilà, assez bavarder pour moi ! Je vais vous laisser profiter de cette dernière soirée de législature 2011-2016 en toute convivialité, boire un verre, manger mais surtout rigoler !

Pour conclure, avant de passer la parole pour la dernière fois à ma secrétaire, Merci à tous de votre confiance, cette présidence c'était super chouette et un très grand honneur pour moi !

Alors Voilà, pour la dernière fois, il est 21h31, nous arrivons au terme de notre séance, je prie Madame la Secrétaire de procéder au contre appel.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée et merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21 h 31.

La Présidente :



Natacha Zari-Stucki



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Reçu le 22 MARS 2016

1103

03.04.16

Association humanitaire à but non lucratif
d'aide et de soutien aux enfants et personnes
vivant au contact du VIH/SIDA



P.P. 1020 Renens - Poste Suisse SA

Commune de Grandson
Hôtel de Ville
Rue Basse 57
Case postale 23
1422 Grandson 1

Renens, le 17 mars 2016

Jetons de présence

Madame, Monsieur,

Arc-en-Ciel est une association à but non lucratif et ne bénéficie d'aucune subvention dans le cadre de sa mission.

Aussi, nous nous permettons ce jour de vous solliciter s'agissant des jetons de présence des membres du Conseil Général et/ou Communal.

En effet, les membres de nombreuses communes vaudoises ont la générosité d'attribuer leurs jetons à des œuvres humanitaires et caritatives. Si tel devait être le cas au sein de la vôtre, nous nous présentons avec l'espoir d'être choisi pour cette attribution.

Notre Association œuvre auprès des enfants en contact du HIV/SIDA et leur famille. La maladie demeure hélas, de nos jours encore, discriminatoire et plaçant bien trop souvent les personnes concernées dans une situation de grande précarité. Aussi, tout don et soutien constitue une ressource vitale à la bonne marche d'Arc-en-Ciel, active depuis 1992.

Toutes nos prestations sont gratuites et nos bénéficiaires nous sont adressés directement par le service d'infectiologie du CHUV, avec lequel nous entretenons une excellente collaboration depuis notre création. A toutes fins utiles, vous trouverez en annexe notre dernière publication, un rapport d'activité, ainsi que les lettres de recommandation de l'Hôpital de l'enfance et du CHUV.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à notre requête et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ASSOCIATION ARC-EN-CIEL


Emmanuelle Studer
Présidente


Suzanne Wille
Vice-Présidente

Louise Uhlmann
Rue Basse 41
1422 Grandson
078/679.92.73

Grandson, le 23 mars 2016

Madame la Présidente du Conseil
Natacha Zari-Stucki
rue Basse 57
1422 Grandson

Demande de soutien – Amélioration des conditions de scolarisation en Guinée / Voyage d'entraide

Madame,

Je fais partie d'un groupe de dix jeunes, âgés entre 17 et 23 ans, habitant majoritairement en Romandie, mais également en Suisse-allemande. Pour ma part, je suis une étudiante de 17 ans au gymnase d'Yverdon-les-Bains et j'habite à Grandson. Mon groupe et moi-même nous sommes engagés avec la fondation Nouvelle Planète depuis janvier 2016 à préparer un voyage d'entraide, qui nous amènera en juillet-août 2016 en Guinée dans le village de Minyaya pour aider à la construction d'un second bâtiment et à la rénovation de l'école existante.

Ce projet permettra aux 174 élèves et leurs enseignants de suivre les cours dans un environnement favorable à l'apprentissage. Actuellement l'école dispose d'un bâtiment de deux salles de classe érigées dans les années 90. En raison de ce manque de place, il a été décidé de ne proposer que quatre niveaux au lieu des six usuels du cursus primaire et de dispenser ces niveaux en alternance le matin et l'après-midi. Le problème se corse durant la saison des pluies, puisque le toit n'est plus étanche et qu'en conséquence les cours sont régulièrement interrompus. Les élèves cumulent progressivement des retards, ce qui explique le taux d'échec et d'abandon élevé.

Nous prenons en charge nous-mêmes notre voyage avec l'aide de nos familles, et, en plus de mettre à disposition notre force de travail pendant le séjour sur place, nous collectons des fonds en faveur de la rénovation de l'école. Nouvelle Planète est une fondation suisse créée en 1986 et neutre sur le plan politique, ainsi que confessionnel. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée par la Chaîne du Bonheur et est certifiée ZEWO.

C'est la raison pour laquelle je me permets de solliciter la Conseil Communal de Grandson, dans l'espoir qu'il puisse soutenir par un don ce projet qui est très important à mes yeux. Toute aide sera précieuse pour les élèves et les enseignants qui bénéficieront de cette nouvelle infrastructure scolaire. Le don est versé directement à Nouvelle Planète.

En vous remerciant d'avance pour votre attention et votre soutien, je vous adresse, Madame, mes salutations respectueuses.

Louise Uhlmann

Annexes: Projet Nouvelle Planète
 Bulletin de versement
 Dépliant Nouvelle Planète

Comptes de la Commune de Grandson pour l'exercice 2015

Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie le lundi 31 mai dernier pour étudier les comptes de l'année écoulée.

Etaient présents :

Mesdames Evelyne Perrinjaquet, Mary-Christine Criblet et Messieurs Xavier Fischer, Jean Périllard, Didier Rey, François Veuve et Claude Zellweger, rapporteur.

Etaient également présents, Monsieur François Payot Syndic et Madame Dominique Légli, Boursière Communale, que nous remercions pour toutes les explications fournies.

Avant cette séance, nous avons rencontré la Commission de Gestion, et avons convenu d'examiner ensemble, de manière plus approfondie les 2 points suivants:

- Evolution du dossier de la gestion des débiteurs et mise en place des contrôles de la comptabilité.
- Avancement et financement du Parking Jean Lecomte.

L'analyse de ces 2 sujets a fait l'objet de la constitution de 2 sous-commissions mixtes (COGES - COFIN), dont vous trouvez les rapports en annexe.

Dans un premier temps, nous avons examiné de manière globale les comptes ainsi que le rapport de la Municipalité. Nous avons pu constater que:

Notre boursière communale a dû reprendre une comptabilité dans une situation des plus difficile: Pour rappel, suite aux soucis constatés ce fut la valse des boursiers, en passant de

- Monsieur Jatton qui s'est vu retirer les droits de passer des écritures
- Madame Jeannot qui a démissionné en mai, et qui a assuré, à temps partiel, le fonctionnement de la bourse jusqu'en juillet, en abandonnant toutefois toutes recherches d'erreurs antérieures
- Monsieur Equey, boursier intérimaire, qui a également assuré la tenue des comptes jusqu'à fin septembre.
- Madame Baud, secrétaire nouvellement formée sur certaines applications de facturations, employée à temps partiel, qui a quitté notre administration début novembre 2015, ce qui n'a pas non plus aidé à la transmission de la connaissance.

Notre nouvelle boursière a donc repris la comptabilité communale en sachant qu'il y avait des soucis, et sans personne, si ce n'est Monsieur le Syndic, pour lui donner la moindre explication sur la situation exacte, ni sur le classement des dossiers. Sur cette base, elle a dû, dans un premier temps, assurer la tenue des comptes et établir le budget pour l'année 2016.

Nous pouvons estimer qu'elle s'est trouvée avec une comptabilité dans le bleu d'un ciel qui ne l'était pas.

- Avant de pouvoir boucler les comptes de l'année écoulée, Madame Légli a donc dû analyser et consolider les dossiers reçus.

- Restructurer le plan comptable pour l'adapter au modèle cantonal. A noter que Madame Jeannot avait déjà débuté cette migration.
- Saisir à nouveau toute la comptabilité des salaires afin de pouvoir assurer sa gestion complète dans l'environnement comptable global.
- Structurer toute la gestion des investissements. A ce titre, pour chaque préavis voté par notre Conseil, un dossier complet et univoque est désormais établi. On y trouve toute les pièces le concernant, que ce soit des décisions de notre Conseil, de la Municipalité, des devis, factures, amortissements etc. La relation avec la comptabilité est ainsi assurée et permet un suivi idéal de chacun de nos projets.

Pour établir la comptabilité, nous avons pu compter sur l'aide précieuse de la nouvelle fiduciaire engagée. Cette dernière ne s'est pas contentée d'établir un rapport circonstancié que nous avons pu consulter. Elle s'est impliquée très fortement pour participer à l'établissement des comptes 2015.

Sans son aide, il n'aurait certainement pas été possible de boucler nos comptes dans les délais légaux.

Elle a également imposé une rigueur comptable, en parfaite adéquation avec la qualité souhaitée par notre boursière et nos autorités (Conseil communal et Municipalité).

Cette démarche d'amélioration doit être poursuivie. C'est pourquoi la nouvelle fiduciaire va poursuivre son effort, et cette année, la tenue de toutes les "petites" comptabilités annexes est assurée provisoirement par Madame Zanetti, boursière d'une commune voisine.

Une comptable à la bourse sera nommée en juillet 2016. Elle va reprendre l'entier de la gestion des débiteurs qui est actuellement répartie sur 3 têtes.

Unaniment, notre commission tient à saluer les démarches entreprises, et surtout à féliciter Madame Léglise pour tout le travail effectué.

D'un point de vue purement formel, nous pouvons remarquer la qualité et la lisibilité du dossier comptable remis.

Nous remercions également notre Municipalité pour nous avoir remis son rapport dans des délais nous permettant de nous pencher sans précipitation sur son analyse.

Nous lui sommes également grés d'avoir enfin exaucé le vœu maintes fois répété de notre commission en nous remettant l'entier de la comptabilité sous forme d'un fichier excel.

L'examen du rapport en détail nous a permis de constater ou de préciser ce qui suit:

- En page 7 du rapport, nous remarquons que la progression de l'impôt sur les personnes physique est d'environ 0.4% depuis 2014 alors que celle de notre population est d'environ 1.8%. cette situation nous impose une certaine prudence pour l'avenir.
- En page 8 du rapport, nous pouvons constater que notre endettement par habitant est relativement important en comparaison cantonale. Toutefois, ce montant doit être relativisé, car une forte proportion de nos emprunts est garantie par des immeubles de rapport et principalement par la prise en charge des amortissements par d'autres collectivités (ASIGE par exemple). S'il en allait autrement, cette situation serait préoccupante.
- Toujours en page 8, nous avons reçu l'assurance que les démarches entreprises avec la FADEGE permettront de régler cette question avant le bouclage des comptes 2016.

Le nouveau plan comptable et l'actualisation de certains postes de notre comptabilité ont généré un bénéfice artificiel. En effet, si les comptes relatifs aux écoles, aux compteurs, à la

vente de l'eau et aux taxes de raccordements avaient été bouclés comme chaque année fin juin pour certains ou fin juillet pour d'autres, notre bénéfice avant opérations de bouclage n'aurait pas été de **945'424.--**, mais de **539'985.25**. Toutefois, des amortissements complémentaires sont réalisés sur ces rubriques pour **463'789.10**, ce qui nous permet d'effacer ces écarts.

Le principe de comptabiliser tous les coûts du personnel principalement dans deux rubriques comptables, une pour le personnel administratif et l'autre pour celui dépendant des travaux, et de reporter ces charges dans les postes concernés par imputations internes gonfle certains postes des comptes. Cette situation est particulièrement visible en page 6 du rapport, où des écarts semblent importants avec les comptes 2014, alors qu'ils sont principalement dus à cette nouveauté.

Nous souscrivons pleinement à cette nouvelle manière de tenir notre comptabilité.

Nous nous sommes penchés ensuite sur les postes précis de la comptabilité, et avons pu avoir les éclaircissements suivants:

- Comptes par natures

- **30.** L'écart est principalement dû au chevauchement de personnel entre départs et arrivées, et à des charges liées à des départs d'employés.
- **314.** Certains projets prévus n'ont pas été réalisés, par exemple, la cour des Cloîtres pour laquelle le projet doit être revu, les relations financières avec le Canton n'étant pas encore précisées; l'éclairage public dont la mise à niveau a été partiellement réalisée à travers des préavis (Rue Haute etc), ou ont été reportés.

-Comptes détaillés

- **220.310.** Le matériel informatique a dû subir une importante mise à niveau.
- **220.452.2 et .3.** Ces sommes étaient réparties dans d'autres comptes. Il s'agit d'une amélioration comptable permettant une meilleure lisibilité.
- **342.** Certains travaux prévus n'ont pas été réalisés ou ont été reportés.
- **343.** Malheureusement, nous n'avons aucun espoir de récupérer ces montants.
- **348.423.** Aujourd'hui, plus de 40 places sur les 55 disponibles sont louées.
- **353.380.** Des travaux urgents ont été réalisés en 2016. Une attribution à réserve en 2015 permettra de les financer sans incidence sur nos comptes 2016. Il s'agit d'un artifice comptable que nous avons un peu de peine à cautionner, sans toutefois nous y opposer. Nous souhaitons que notre Municipalité ne poursuive pas ce type d'exercice.
- **354.** D'importants travaux étaient prévus dans le Collège du Jura. Ces derniers ayant été intégrés dans un préavis, ils n'émargent plus à la comptabilité courante.
- **420.436.1** RIBT, selon les vœux émis lors de l'engagement de notre technicien communal, ce poste devrait pouvoir se renforcer. Toutefois, la charge de travail de cet employé ne cesse d'augmenter, ce qui l'empêche de dégager plus de forces pour nos éventuels clients.
- **433.313.1.** Trois véhicules remplacés nous ont été facturés en 2015:
 - Le premier le 6 janvier pour un montant d'environ 35'000.-- (il s'agit d'un achat réalisé en 2014)
 - Le second le 14 juillet pour un montant d'environ 15'000.--
 - Le dernier le premier décembre pour un montant d'environ 45'000.--
 Si ces montants pris individuellement peuvent être engagés par notre Municipalité, il est évident qu'il aurait été disproportionné de prévoir un

préavis pour ces achats. Par contre, nous estimons que notre Conseil aurait dû en être informé à tout le moins dès l'achat du 3ème véhicule.

- Nous souhaitons également que le plan de renouvellement des véhicules nous soit présenté à l'avenir lors de l'établissement du budget.
- **433.490.** Certains frais d'utilisation de véhicules sont imputés à des postes qui sont subventionnés ou dont la charge globale n'est pas entièrement payée par notre Commune.
- **450.352.1 et 451.** Ces postes relatifs aux ordures ménagères et à la déchetterie doivent être remaniés dans l'exercice 2016. L'identification des charges à répartir n'était pas claire. Une analyse fine de ce dossier réalisée depuis le bouclage des comptes nous donne les résultats suivants:
 - Le poste **450.352.1** devrait être réduit de **30'415.--**
 - Les postes **451.313, 451.318.1 et .2, 451.352, 451.352.1, et 451.436** doivent être réduits globalement de **37'739.42**. Il en va de même du poste **451.452**

Une correction sera reportée dans l'exercice 2016

- **610.314.** Une modification de la signalétique était prévue mais n'a pas pu être réalisée.
- **620.** Une amélioration de la comptabilité a permis de préciser clairement les coûts de ces rubriques. Ces derniers étaient répartis sur d'autres postes.

Globalement, nous avons beaucoup apprécié la nouvelle présentation des comptes, ainsi que le principe d'afficher les commentaires détaillés en regard des rubriques concernées et non noyées dans le rapport général.

Concernant les comptes de bilan, nous avons les remarques suivantes:

- **9123.03.** Chamblex. Ce quartier ne sera jamais construit, ce poste est donc clairement surévalué.
Il a été régulièrement amorti, ce qui n'est pas le cas cette année.
Nous souhaitons qu'il fasse l'objet d'amortissements à l'avenir, et, le cas échéant, dès qu'un quartier propriété de notre Commune serait légalisé, que la plus-value générée par cette opération soit immédiatement compensée par un amortissement de ce poste.
 - **9282.05.** Cette réserve couvre tous les types de débiteurs douteux.
-

En conclusion, nous avons pu constater que notre comptabilité, bien que pas encore entièrement rétablie, est en bonne voie de guérison.

Notre nouvelle boursière, grâce à un important travail de recherche, de consolidation, ainsi que par ses très bonnes connaissances professionnelles nous a mis à disposition des documents de qualité. Elle nous a également remis toutes les pièces souhaitées.

L'engagement d'une nouvelle fiduciaire nous offre un œil neuf et critique. La rigueur et l'analyse qu'elle nous apporte est saluée.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier notre Municipalité pour le travail important réalisé en 2015 et en ce début d'année pour la mise en conformité de notre comptabilité, et par dessus tout, unanimement, nous tenons à féliciter et remercier Madame Léglise pour son engagement, tout ce qu'elle a réalisé depuis sa prise de fonction, et pour la qualité de son travail et du dossier qu'elle nous a remis.

Au vu de ce qui précède, notre commission unanime vous propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson.
Vu le Rapport de la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Décide :

- Article 1 D'adopter les comptes communaux de l'année 2015 tels que présentés.
Article 2 D'approuver l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon proposition de la Municipalité.
Article 3 D'attribuer le solde du résultat de l'exercice 2015 à la fortune communale

Grandson, le 23 juin 2016, les commissaires :



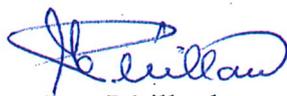
Evelyne Perrinjaquet



Mary-Christine Criblet



Xavier Fischer



Jean Périllard



Didier Roy



François Veuve



Claude Zellweger

**Sous-commission chargée d'étudier l'évolution de la gestion des débiteurs
et la sécurité comptable de la commune de Grandson.**

La sous-commission composée de Mme Aline D'Onia (COGES), MM. Jean Périllard (COFIN), Claude Langone (COGES) et Raphaël Party (COFIN) s'est réunie le 30 mai 2016 en présence de Mme Dominique L'Eglise, boursière et M. François Payot, syndic.

La sous-commission a le plaisir de constater que depuis l'entrée en fonction de Mme L'Eglise (septembre 2015) un énorme travail de reprise et de mise à jour de la bourse communale a été effectué. Les comptes communaux de l'exercice 2015 sont présentés de manière claire, professionnelle et transparente.

Suite aux différents problèmes rencontrés par la bourse communale lors des précédents exercices, les retards dans la gestion des débiteurs ne sont pas encore totalement rattrapés. Cependant les postes « débiteurs » ont d'ores et déjà diminué.

L'engagement d'une adjointe à la bourse qui aura pour mission de s'occuper du suivi des débiteurs permettra, selon Mme L'Eglise et M. Payot, une mise à jour complète de l'état et du suivi des débiteurs dès début 2017.

Les retards pris dans l'envoi des rappels, notamment pour les factures relatives aux locations des places de port, sont dus au fait que la bourse attend d'être en possession des contrats de location afin de disposer de bases solides et légales pour la facturation et les rappels y relatifs.

L'envoi des rappels et la mise aux poursuites ont été temporairement suspendus tant que chaque poste n'a pas été clairement défini.

Grandson le 31 mai 2016



Aline d'Onia

Jean Périllard



Claude Langone

Raphaël Party



COFIN - COGES _ SOUS-COMMISSIONS_PARKING JEAN LECOMTE

Rapport de séance

Date de séance : 30 mai 2016 à 19 h à la Salle de Justice

Présences des membres:

- Evelyne Perrinjaquet COFIN
- François Veuve COFIN
- Francesco Di Franco COGES
- Jacques-André Helfer COGES

La séance a débuté par 30 minutes de préparation (questions, interrogations) entre les membres de la COFIN et de la COGES.

MM François Payot et Pierre Porchet, accompagné de la boursière Mme Dominique Léglise sont intervenus à 19 h 30. Ils nous ont retracé l'historique des négociations entrepris pour l'acquisition de ce parking dont le terrain était propriété de l'Entreprise Béati.

La convention de partenariat public-privé portait sur l'acquisition d'un produit fini. A ce jour, bien que la finalisation de l'objet n'est pas encore abouti au niveau de la facture finale, la commission a souhaité tout de même obtenir quelques précisions tant sur le plan financier que sur le partenariat avec le maître d'oeuvre.

Rappelons que le Conseil communal avait accepté, lors de la séance du conseil de juin 2014, le préavis municipal 551/14, sur le principe de financement de ce projet. Le projet se basait sur une estimation de l'architecte pour la mise à l'enquête.

L'entreprise partenaire étant propriétaire du terrain, la commune n'a pas eu la possibilité de faire le choix de l'adjudication des travaux. La convention passée ne prévoyait pas non plus de procédure particulière concernant les travaux sous-traités. La Municipalité a souhaité laisser ainsi une plus grande marge de manœuvre au partenaire afin de privilégier la qualité du résultat. Mais elle a été, tout au long du chantier, associée aux discussions sur la réalisation du chantier et a ainsi pu faire le choix de certains aménagements.

En novembre 2015, la Municipalité présentait au Conseil communal, un nouveau préavis (569/15) relatif à une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean-Lecomte. Cette plus-value concernait des travaux de second œuvre et d'aménagements extérieurs imposés suite à la mise à l'enquête, ainsi que du système de contrôle des entrées et horodateurs que la Municipalité avait choisi. Des travaux de renforcement ont également dû être faits pour renforcer le mur le long du chemin du

Grandsonnet, ainsi que les soutènements de la route, suite à une rupture de conduite et la cour du jardin d'enfants.

Certains de ces travaux (probablement remboursé par les assurances) seront portés en diminution de la facture finale. Mais les montants pris en charge sont estimés à environ CHF 16'000.-.

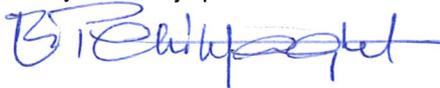
La sous-commission s'est étonnée de la plus-value pour le renforcement du mur de soutènement du chemin du Grandsonnet, alors qu'il aurait pu être démonté et ainsi offrir un meilleur accès à ce chemin. Mais ce mur est classé et ne peut donc pas être modifié.

Elle a également fait le constat qu'à plusieurs endroits, des surfaces auraient pu être utilisées à meilleure escient, soit pour des places de parc supplémentaires ou créer des places pour motocycles. Les commissaires jugent opportun que la Municipalité étudie cette proposition.

La sous-commission constate que dans son ensemble, le parking Jean-Lecomte est une réussite d'intégration dans le périmètre de la vieille ville et que cet objet apportera une plus-value aux habitants de notre bourg.

Les sous-commissionnaires

Evelyne Perrinjaquet



François Veuve



Francesco Di Franco



Jacques-André Helfer



**COMMUNE
DE GRANDSON**

**RAPPORT DE LA
COMMISSION DE GESTION
2016 POUR L'ANNEE 2015**

et réponses de la Municipalité

ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Membres

Francesco Di Franco, président

Christophe Corboz

Claude Langone

Florian Lüthi

Aline D'Onia

Sébastien Deriaz

Jacques-André Helfer

Suppléants

Hervé Cornaz

Stéphane Devènes

Nicole Fisquet Perrier

Brenda Tuosto

Mary-Christine Criblet

La Commission s'est réunie :

- Le 10 février 2016: pour une séance de planification
- Le 9 mars 2016: pour une séance d'organisation
- Le 16 mars 2016: pour une séance d'organisation
- Le 30 mars 2016: pour une rencontre avec une délégation de la Commission des Finances
- Le 6 avril 2016: pour l'audition de M. Dominique Willer
- Le 13 avril 2016: pour l'audition de M. François Payot
- Le 16 avril 2016: pour l'audition de Mme Christine Leu
- Le 20 avril 2016: pour l'audition de M. Antonio Vialatte
- Le 27 avril 2016: pour l'audition de Mme Pascale Fischer
- Le 4 mai 2016: pour l'audition de M. Pierre Porchet
- Le 11 mai 2016: pour l'audition de Mme Erika Prina Howald
- Le 18 mai 2016: pour une séance de rédaction du rapport
- Le 23 mai 2016: pour une rencontre avec la Municipalité
- Le 28 mai 2016: pour la visite des domaines
- Le 31 mai 2016: pour une séance de rédaction du rapport

Sous-commissions

Composées de 2 membres de la Commission de Gestion et 2 membres de la Commission des Finances, les sous-commissions ont travaillé de façon autonome sur le chantier du parking Jean-Lecomte et sur l'évolution de « la gestion des débiteurs et la sécurité comptable ».

1. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES

Dicastère de Monsieur François Payot

La Commission remercie M. Eric Beauverd, secrétaire municipal et responsable RH qui a assisté à une partie de l'audition de M. François Payot de manière à répondre à différentes questions concernant, entre autres, l'organisation du secrétariat.

Administration communale

L'année 2015 a été marquée par des changements importants au sein de l'administration communale. Cette situation est qualifiée de crise, vu le nombre de départs aux postes clé de l'administration qui ont fait suite aux problèmes de la bourse communale et de la direction du secrétariat. Pendant trois mois, relève M. François Payot, il a manqué une secrétaire à temps complet au greffe. A la bourse, le manque de personnel s'est également fait ressentir.

Bourse communale

- Le boursier a pris sa retraite à la fin du mois de février 2015.
- Précédemment, Mme Doris Berchier avait été engagée comme aide-comptable afin de remédier aux problèmes de facturation et de saisie des données. Son taux d'occupation a été augmenté de 60 à 100%.
- Une personne a été engagée comme boursière depuis le 1^{er} février 2015 pour succéder à l'ancien boursier. Au final, elle restera jusqu'à fin juillet afin de permettre le bouclage des comptes 2014.
- M. Philippe Equey a assuré l'intérim de juillet à septembre 2015 pour traiter les affaires courantes jusqu'à l'arrivée de la boursière actuelle, Mme Dominique Léglise.

Secrétariat

- En juin 2015, Mme Patricia Rodrigues de Oliveira termine brillamment son apprentissage. Son contrat est prolongé jusqu'en août 2016.
- Le secrétaire municipal en charge quitte son poste fin septembre 2015 avec une convention de séparation pour éviter des procédures qui auraient provoqué un mauvais fonctionnement du greffe et des frais considérables. Pour combler ce départ, Mme Jocelyne Dupont est nommée et assermentée en qualité de secrétaire municipale adjointe dès le 1^{er} août 2015.
- Une secrétaire est licenciée pour la fin du mois de novembre 2015.
- M. Eric Beauverd, entre en fonction le 1^{er} décembre 2015.

A la fin de l'année 2015, l'administration communale semble sur la bonne voie. Le nouveau secrétaire et responsable RH a déjà auditionné un grand nombre de collaborateurs et il établira un cahier des charges pour chacun. Il compte terminer ces auditions dans le courant de l'année 2016.

L'audit du service informatique est en cours. Une première étude avait été mandatée, mais le résultat n'était pas à la hauteur.

Directive interne concernant l'adjudication de marché public

La directive interne faisant suite à l'interpellation Balleys et consorts est relevée dans l'observation 1.3 du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2014. M. François Payot indique qu'elle a été signée en avril 2016.

Remarque 1.1 : La Commission regrette que la directive interne signée il y a peu, ne détaille pas les règles qui figurent dans le règlement d'application de la loi du 24 janvier 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD).

Cette directive est une définition interne des limites de compétence déléguées par la Municipalité dans le cadre de son propre fonctionnement soit à ses membres soit à des responsables de service. Celle-ci est propre aux règles de travail que se donne l'autorité municipale, cette communication a été faite dans le cadre d'une information à la commission. Il ne saurait donc être question d'en détailler les éléments.

2. BATIMENTS, CAMPINGS, REFUGE

Dicastère de Monsieur Pierre Porchet

Précisions sur le rapport

Le projet de la Cour des Cloîtres est suspendu. Le canton a décidé de ne pas entrer en matière concernant ce projet qui était chiffré à 260'000.- CHF. La Municipalité étudie un petit projet d'aménagement moins coûteux.

Salle des Quais

La réfection du sol en résine de la cuisine du restaurant a été demandée par le service de l'hygiène. Dans le cadre de ces travaux, un sondage a fait apparaître qu'un mur en Placoplâtre était imbibé d'eau. Ces travaux ont été pris en charge par l'assurance de la Commune.

La cause de ses dégâts :

A l'extérieur, le joint de dilatation n'avait pas été mis sur toute la hauteur du bâtiment, côté route. Les frais ont été ici répartis entre tous car le défaut caché n'a pas été pris en charge par l'assurance, le délai de garantie étant échu, les entreprises mandataires, soit le bureau d'ingénieur, le bureau d'architecte et l'entreprise de maçonnerie ont accepté à bien plaisir le partage des coûts occasionnés.

Refuge de Tête-Noire

En 2015, le nombre des réservations accuse une baisse de plus de 15%. Pour y remédier, la Municipalité envisage de renouveler le mobilier et également d'isoler et d'installer un chauffage afin de louer le refuge également en hiver.

Personnel

Remarque 2.1: La Commission regrette que la formation du nouveau chef de service des bâtiments n'a pas suivi la filière annoncée dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2014.

Le chef du service des bâtiments est actuellement en formation, ceci conformément au contrat d'engagement conclu avec lui. Les cours prévus n'ont effectivement pas pu être suivis pendant l'année 2015.

3. SERVICE DES TRAVAUX (VOIRIE, PARCS ET PROMENADES, CIMETIERE, GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS), ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES, TOURISME

Dicastère de Monsieur Dominique Willer

M. Lucien Jomini, présent à l'audition de M. Dominique Willer, est remercié pour avoir pu répondre aux différentes questions techniques. Il a également présenté de nombreux documents et décomptes qui confirment la bonne gestion de son service.

Personnel

La formation de M. Marc Duvoisin pour l'obtention du brevet fédéral de Fontainier est terminée. Il a réussi ses examens avec succès. La succession de M. Lucien Jomini (fin 2017) et ses connaissances en la matière sont donc assurées.

Location de la balayeuse

Chaque année, la balayeuse est toujours plus louée à d'autres communes. En 2015, comme en 2014, cela représente une augmentation d'environ 20%.

Matériel et machines - Mécanique et divers

Un plan des coûts d'entretien des machines et des véhicules est tenu régulièrement à jour. Il permet de planifier plus précisément leur remplacement.

Soucieux de respecter au mieux les problèmes environnementaux, la voirie a choisi de miser sur l'utilisation d'essence écologique pour tous les moteurs à deux temps. Les engins électriques, aussi bien les véhicules que les machines type tronçonneuse, taille-haies, etc ne sont pas suffisamment puissants pour exécuter les travaux d'un service communal. M. Lucien Jomini explique qu'en plus, il se pose le problème de la faible durée d'autonomie des batteries qui équipent ces engins.

Maçonnerie et divers

La voirie a installé une barrière électrique au port. A noter que le matériel a été récupéré sur le site de l'ancien parking Jean-Lecomte.

Certains arrêts de bus sont dépourvus d'abris et M. Dominique Willer le regrette. Il explique qu'il y a des endroits, comme par exemple aux Tuileries, sur le trottoir en face de la boulangerie Ackermann, où l'espace ne le permet pas. Mais dans cette zone, le projet de la traversée des Tuileries d'AggloY comprend des aménagements allant dans ce sens.

Déchetterie intercommunale

M. Dominique Willer reconnaît que l'accès à la déchetterie n'a pas été contrôlé depuis plus de deux ans et cela permet des abus.

Observation 3.1: Afin d'éviter tout abus par des personnes n'ayant pas ou plus droit à entreposer leurs déchets dans la déchetterie intercommunale de Grandson, il est nécessaire qu'une personne fasse occasionnellement des pointages à l'entrée ou envisager une autre solution.

Une nouvelle carte d'accès à la déchetterie intercommunale est actuellement en cours d'impression. De surcroît, des contrôles inopinés auront lieu régulièrement pendant l'année.

Tourisme et culture

Le programme touristique et culturel en 2015 s'est encore étoffé avec la mise à disposition de la population et des touristes de billets de bateau à prix réduit. Cette opération sera reconduite si possible chaque année.

Observation 3.2 : La Commission souligne à nouveau l'importance des aides versées à certaines associations et sociétés. Elle estime toujours qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite que cette réflexion soit apportée en réponse pour l'année 2016.

La réflexion sera effectivement menée par la Municipalité en 2016, comme déjà annoncé au Conseil communal et à la Commission de gestion, lors de l'audition du conseiller municipal.

Signalétique touristique

Remarque 3.1 : La Commission relève que plusieurs panneaux ne sont pas à jour, voire complètement dépassés, par exemple celui posé sur la façade de l'Hôtel-de-Ville. Dans le cadre de la révision de la signalétique, il serait judicieux d'établir un inventaire afin de faciliter leur entretien.

Le panneau sur l'Hôtel-de-Ville n'est pas géré par la Municipalité, mais par Pro Grandson. Par ailleurs, un projet de révision de la signalétique générale au territoire communal est en cours d'élaboration.

4. SERVICE DES EAUX ET ENERGIES

(SERVICE DES EAUX, RESEAU ET STATION D'EPURATION, SERVICE DU GAZ, ECLAIRAGE PUBLIC)

Dicastère de Madame Christine Leu Métille

Service des eaux

Mme Christine Leu Métille nous informe que la planification concernant le remplacement des compteurs d'eau tient la cadence malgré le fait que les travaux avant et après compteur – comme le changement du clapet de retour par exemple – n'avaient pas été pris en compte. Cependant, à raison d'une centaine par année, ces remplacements devraient être terminés d'ici 2019.

Les bornes-hydrantes encastrées ou situées sur des terrains privés restent atteignables et fonctionnelles. Cependant, elles devront être modifiées pour être conformes. Par contre, dans le deuxième cas, cela demande de nombreuses et longues discussions et arrangements avec les propriétaires de terrains.

Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PPDE) qui comprend la création d'un nouveau réservoir, a dû être mis en attente afin d'être confirmé ou adapté. Mme Christine Leu Métille explique que la SAGENORD n'est pas aussi avancée dans ses projets que l'ACRG, malgré l'urgence pour le bourg de Grandson et les hauts des Tuileries d'avoir un réseau conforme pour sa défense incendie.

L'interdiction de consommation du 15 juillet au 19 août est arrivée, de l'aveu de Mme Christine Leu Métille, un peu tardivement. Les clients ont tous voulu consommer en même temps et le signal a été donné par l'ACRG quand elle s'est rendue compte du problème.

Remarque 4.1: Il faudrait anticiper un signal d'alarme préparant les habitants et améliorer le message.

L'ACRG a pris conscience que les communes n'étaient pas toutes en mesure de répercuter rapidement l'information auprès de leurs habitants. Il est prévu d'émettre un rappel des principes d'économie dès les premiers signaux de sécheresse.

Eaux usées

Le statut du personnel de la STEP est maintenant en conformité avec la loi sur le travail. Pour pallier à cette situation qui était due aux sollicitations en forte augmentation du service de piquet, des tournus de remplaçants ont été mis en place et une personne a été engagée.

Le flux d'eaux usées à la STEP est en continuelle augmentation. Différents moyens ont été mis en place et continuent dans ce sens, comme par exemple l'installation des séparatifs des eaux claires et usées. Actuellement 60 à 65% du réseau communal a été transformé dans ce sens.

Remarque 4.2 : La Commission constate qu'il n'y a pas de trace des contrôles effectués lors de la mise en place des séparatifs chez des privés. Il s'agirait de vérifier que les installations sont correctes et conformes aux plans mis à l'enquête.

La situation décrite dans la remarque concerne les décennies précédentes. L'entreprise responsable de la construction et de l'équipement est tenue de fournir des plans conformes à l'exécution à la fin de chaque chantier. En cas de malfaçon, il relève de la responsabilité des privés de prendre les mesures nécessaires face à leurs mandataires. Des contrôles sporadiques et non annoncés peuvent être faits par le personnel communal en charge de ce domaine dans des situations jugées suspectes.

Remarque 4.3: La STEP arrive à ses limites malgré la mise en place progressive du séparatif et le projet de régionalisation de l'évacuation des eaux usées prévoit une participation en rapport avec le volume d'eau à la sortie de la STEP. Il serait judicieux d'accompagner ces changements en sensibilisant la population et en offrant divers services afin de réduire au mieux la consommation d'eau.

Cette remarque est pertinente et des informations régulières sur une gestion économe de l'eau par les privés peuvent être diffusées. La possibilité de promouvoir des moyens pour économiser l'eau (économiseur d'eau sur les mitigeurs, sur les chasses d'eau, etc.) doit par contre être étudiée quant à son coût et à son financement.

Energie

La motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables (01.10.2015 rapporteur: Claude Zellweger) demandant que la Commune identifie les toitures pouvant être équipées d'installations photovoltaïques et de consulter la population afin de déterminer si un intérêt pour un tel investissement se dégage, n'a pas évolué. Mme Christine Leu Métille relève que malheureusement, le rôle de conseil de la Commission énergie n'est pas bien compris. C'est un sujet qu'elle souhaite développer car elle a une action très transversale dont les conseils devraient également intéresser d'autres dicastères.

Remarque 4.4: La Commission regrette, comme l'année dernière, que la Commission consultative de l'énergie n'ait pas siégé alors qu'elle aurait pu, à de nombreuses reprises, donner des avis, des idées et/ou des conseils certainement pertinents à la Municipalité.

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire appel à la Commission consultative.

5. POLICE DES CONSTRUCTIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Dicastère de Monsieur Antonio Vialatte

Précisions sur le rapport

En préambule, M. Antonio Vialatte relève que la quasi-totalité des 13 projets en cours dans la Commune sont très fortement freinés par la LAT et que seul Bellerive arrive à avancer. Les constantes nouvelles exigences du canton entraîneront certainement des demandes de crédits supplémentaires pour les diverses études.

PPA Coteau/Remparts

Pour ce PPA, qui devrait également permettre l'implantation d'un parking public souterrain d'une centaine de places sous le coteau, il faut s'assurer de la faisabilité du parking tant sur le plan technique, archéologique que financier avant d'aller plus loin dans le projet.

PPA Fiez-Pittet

La convention avec les propriétaires n'a toujours pas été signée car la Municipalité veut être certaine de la répartition des mètres carrés avant la signature.

Interface de la gare

Comme le projet de la Place du Château est en suspens, la question du déménagement de la Poste n'est pas d'actualité et c'est même pénalisant pour définir l'aménagement de cette porte d'entrée du vieux bourg. La motion concernant l'intégration d'une plateforme multimodale n'a rien changé, explique M. Antonio Vialatte, car la Municipalité avait déjà pensé, dans sa vision et sa réflexion globale, à tous les points évoqués. Mais ce projet qui avance à grands pas, se fera avec les CFF, car c'est aussi leur terrain.

PQ Bas-Grandsonnet (SI Cand-Landi SA – Franco Sbarro)

Ce PQ est porteur pour Grandson et il est entièrement financé par des privés. Il permettra de définir, avec l'interface de la gare, l'entier du projet d'aménagement de la porte d'entrée de Grandson.

Taxe d'équipement communautaire (SD)

La Municipalité a préféré attendre que le canton se positionne clairement, mais le règlement n'aurait pas été utile en 2015.

6. AFFAIRES SOCIALES, DOMAINES, FORETS, PORT ET PLACES DE JEUX

Dicastère de Madame Pascale Fischer

Précisions sur le rapport

L'entretien et les contrôles de sécurité des 7 places de jeux réparties sur tout le territoire communal est effectué régulièrement par M. Agostinho Coelho du service des travaux qui a suivi une formation spécifique.

Les fermages des terrains agricoles sont d'une durée de six ans et arriveront à échéance en 2020. Six fermiers se partagent ces domaines.

Structures d'accueil

Plus de 450 enfants – dont 60% habitent Grandson – profitent des structures d'accueil du réseau et la demande est toujours en augmentation.

Villages solidaires

Les activités sont financièrement autonomes. Le journal distribué en tous-ménages est momentanément suspendu faute de rédacteur. Une enquête de Pro Senectute avait relevé le besoin de réunir les informations dans un document multi-cibles.

Vœu 6.1: La Municipalité pourrait envisager d'éditer régulièrement un petit journal réunissant les informations communales contenues dans le *Bulletin d'informations communales* et les informations de Villages solidaires.

Une réflexion est en cours au sein de l'Administration communale et la Municipalité espère vivement qu'une parution puisse un jour renforcer le lien unissant la communauté grandsonnoise et le sentiment d'appartenance.

Jardins communaux

La question de la construction de toilettes publiques sèches ou pas, est toujours ouverte (Remarque 3.1 du rapport de la COGES 2014). Mme Pascale Fischer indique qu'après avoir effectué un petit sondage auprès des locataires des jardins communaux, il est évident que la majorité n'utiliserait pas ces commodités car ils en disposent presque tous dans leur cabanon. La Municipalité a donc décidé de ne pas installer de WC d'autant plus que l'idée, à terme, serait de déplacer les jardins communaux un peu plus loin, dans des cabanons standardisés et des surfaces de terrain redéfinies.

Plages de poche

L'aménagement des plages étant terminé, il apparaît que ces dernières sont très appréciées, même en hiver, avec les désagréments que cela peut engendrer, soit bruits et détritrus.

Remarque 6.1: Afin de faire respecter l'ordre et la paix avec le voisinage, un agent pourrait être sollicité pour faire des tournées afin de sensibiliser et cadrer les utilisateurs des plages.

La nouvelle Assistante de sécurité Publique a déjà été sollicitée. Elle effectuera quelques passages avec pour objectif de sensibiliser les utilisateurs des plages aux nuisances pour les riverains.

Port

Le problème de facturation en retard des places d'amarrage est maintenant réglé.

Suite au conflit avec un des sous-concessionnaires et la Municipalité, il est apparu que la protection juridique de la Commune ne couvrait pas le port.

Remarque 6.2 : Il convient d'analyser les clauses du contrat qui lie la Commune avec l'assureur au plus vite et d'y inclure les éléments qui manqueraient.

Une demande a été adressée au courtier en assurances de la Commune afin de clarifier la situation du port. Si besoin, un complément d'assurance sera conclu afin que le port soit inclus dans les prestations couvertes par la protection juridique.

Forêt

Dans son rapport de gestion 2014, la COGES avait émis le vœu que la Municipalité continue de développer les activités afin de valoriser les domaines Forêts. C'est dans cette optique qu'elle a organisé au bois de Lily une balade-découverte qui a attiré plus d'une cinquantaine de participants. Forte de ce succès, il est envisagé de faire une journée complète en 2016 avec également la visite des pâturages boisés en expliquant comment fonctionne l'exploitation des forêts.

7. ECOLES, SECURITE (POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE, AFFAIRES MILITAIRES)

Dicastère de Madame Erika Prina Howald

Précision sur le rapport

La Commission tient à relever le grand travail accompli par Mme Erika Prina Howald et la qualité de son rapport de gestion très détaillé.

Stationnement

Une étude globale sur le stationnement a été entamée en 2015. Elle a déjà défini une partie du stationnement sur la place du Château et à la gare, le dossier sous-gare et sur toute la zone bord du lac. Cette étude était nécessaire pour éviter, avec l'arrivée du RER à Grandson, le tourisme automobile. Elle aboutira également sur le règlement de stationnement avec les macarons pour les habitants et les commerçants ainsi que la légalisation des places de parcs avant mise à l'enquête.

Signalisation

Lors de manifestations telles que les Brandons, la Fête médiévale ou le Marché de Noël, le problème de la déviation du trafic et du parcage doit être chaque fois réinventé, faute de plans et procédures déposés.

Vœu 7.1: Nous invitons la Municipalité à régler ce problème de déviation du trafic une fois pour toutes et de tenir compte, durant toutes les manifestations, du problème de l'accessibilité par les services d'urgences.

Des déviations types destinées à régler les petites et grandes manifestations sont actuellement en cours d'élaboration. Ces mesures viendront compléter le nouveau concept de signalisation des manifestations déjà terminé. Ces nouveaux outils devront cependant être finalisés et testés en début de prochaine législature.

Observation 7.1: Concernant la remarque 4.1 de la Commission de gestion pour l'année 2014 visant à inciter la Municipalité afin d'informer les organisateurs de manifestations sur les possibilités des participants de se déplacer en transports en commun, rien n'a été fait dans ce sens en 2015. La Municipalité avait indiqué dans sa réponse qu'elle en tiendrait compte. La Commission la prie de faire son possible pour promouvoir la mobilité douce lors des manifestations à venir.

Les organisateurs de manifestations continueront à être sensibilisés à promouvoir les transports en commun dans leur communication. Pour les grandes manifestations, la Commune pourra, en plus, le rappeler sur son tout-ménage. La Municipalité souhaite également étendre cette sensibilisation aux utilisateurs de la salle des Quais, en incluant une remarque dans le contrat de location.

8. SOUS-COMMISSIONS «PARKING JEAN-LECOMTE»

Président Jacques-André Helfer, Evelyne Perrinjaquet, François Veuve, Francesco Di Franco

Le rapport de la sous-commission sera joint à ce présent rapport.

9. SOUS-COMMISSION «EVOLUTION DE LA GESTION DES DEBITEURS ET SECURITE COMPTABLE»

Président Raphaël Party, Aline D'Onia, Claude Langone, Jean-Périllard.

Le rapport de la sous-commission sera joint à ce présent rapport.

10. VISITE DES DOMAINES

La Commission de gestion a souhaité, dans le cadre de la traditionnelle visite des domaines, de se rendre compte des travaux effectués à la Grandsonnaz-Dessous. La Municipale Pascale Fischer nous a présenté et expliqué les travaux entrepris aussi bien pour les animaux que pour la fromagerie et le logement du personnel. Elle a relevé que, si au départ cela devait être une intervention légère, il en a été autrement pour être à la fois conforme à la loi sur le travail et être aux normes pour toucher les subventions.

La Commission a pu constater que les investissements consentis par la Commune l'ont été à bon escient.

Remarque 10.1: La Commission encourage la Municipalité à tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais et de valoriser l'investissement auprès des Grandsonnois.

Observation 10.1: La Commission n'a pas eu d'information sur le projet touristique des Grandsonnaz malgré la présence de la Municipalité au complet.

Ce projet est en cours d'élaboration, comme mentionné dans le rapport de gestion du conseiller municipal en charge du tourisme.

Ensuite, la visite s'est poursuivie à la Grandsonnaz-Dessus. Dans son restaurant, la Commission a pu faire connaissance avec les exploitants et le personnel durant un sympathique moment de partage et de dégustations des productions régionales.

Vœux 10.1: Vu l'emplacement plus avantageux de la Grandsonnaz-Dessus et le plus grand nombre de passage au restaurant, il serait judicieux d'envisager un point de vente à cet endroit pour compléter l'offre de la fromagerie.

La Municipalité relayera ce vœu aux intéressés (tenanciers buvette).

La Commission a poursuivi son programme à la découverte des plages de la Merveilleuse, la Boralette et du Pécos. Toutes trois sont fort bien aménagées avec des toilettes sèches pour les deux premières et disposent également d'aménagements divers tels que tables de pique-nique, grils, jeux pour enfants, parcs à vélos et lits de plage en béton fabriqués par Le Repuis.

La Commission de gestion remercie le personnel de la fromagerie et de la ferme de la Grandsonnaz-Dessous et celui de la Maison des terroirs pour leur accueil. Mme Pascale Fischer est également remerciée pour toutes les indications apportées lors de ces différentes visites.

CONCLUSION

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
La Commission de gestion tient à l'unanimité, à vous remercier pour l'excellent travail effectué durant cette année. Nous reconnaissons le grand effort fourni pour opérer les changements qui doivent permettre au greffe municipal dans son ensemble, de s'adapter aux évolutions de son environnement.

Nous remercions les Municipaux qui nous ont fourni un rapport de gestion très complet et extrêmement détaillé, signe d'une volonté de transparence. Ceci a grandement facilité le travail de la Commission de gestion.

Nous invitons les Municipaux et les collaborateurs du greffe à poursuivre cette réforme déjà bien engagée, mais dont les résultats devraient se faire sentir qu'à partir du deuxième semestre de l'année 2016.

La Commission de gestion remercie chaleureusement les collaborateurs, les chefs de service, les Municipales et les Municipaux pour leur disponibilité, leur engagement et leur persévérance à répondre à l'ensemble de nos questions.

Grandson, le 31 mai 2016

Francesco Di Franco, président

Christophe Corboz


Aline D'Onia

Sébastien Deriaz

Jacques-André Helfer

Claude Langone


Florian Lüthi

Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du lundi 6 juin 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire:



F. Payot





E. Beauverd

AU CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 570/15 relatif à l'adhésion au « Groupement forestier 7 » et approbation des statuts.

Les membres de la commission, Messieurs Philippe Perret, Nicolas Perrin et Jacques-André Helfer, ont siégé, une première fois, le lundi 8 février 2016 à 20 h à l'Hôtel de ville, en présence de Madame la déléguée municipale Pascale Fischer, que la commission tient à remercier pour la qualité des informations fournies.

Le 13 décembre 2012, le Conseil communal de Grandson approuvait le principe d'adhésion au Groupement forestier 7, dont les nouveaux statuts ont été acceptés en 2014 par l'ensemble des conseils communaux et généraux des communes membres du Groupement forestier.

La loi forestière a subi des modifications entretemps, si bien que le Conseil d'Etat a exigé une remise à jour des statuts avant leur approbation. Raison pour laquelle une nouvelle commission a été nommée.

Le but de la première séance était d'analyser des nouveaux statuts pour remarques éventuelles à la Municipalité, avec retour au Comité du Groupement forestier. Cette commission n'ayant aucune remarque particulière à formuler sur les nouveaux statuts, elle a demandé à la Municipalité d'en faire part au Comité du Groupement forestier, et d'aller de l'avant avec l'élaboration d'un préavis.

Une deuxième séance de la commission s'est réunie le 1^{er} juin 2016 pour étudier le préavis présenté par la Municipalité concernant l'objet cité en titre. Lors de l'étude de ce préavis, aucune remarque n'a été formulée. La commission n'a pas jugé utile d'y apporter des modifications, et demande donc au Conseil communal d'accepter ces statuts et l'adhésion au Groupement forestier 7.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres propose au Conseil:

- Article premier: d'adhérer au groupement " Groupement forestier 7";
- Article N° 2: d'autoriser la Municipalité à signer les statuts du "Groupement forestier 7";
- Article N° 3: d'approuver la dissolution du Groupement des triages forestiers du 7^{ème} arrondissement du Canton de Vaud dès l'entrée en force des statuts du "Groupement forestier 7".

Grandson, le 1^{er} juin 2016.

La commission :



Nicolas Perrin

Jacques-André Helfer



Philippe Perret



Au Conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal numéro 572/15 relatif à l'approbation des statuts et adhésion à L'association Intercommunale pour l'Épuration région Grandson (AIERG)

Les membres de la commission composée de Mary-Christine Criblet, François Veuve, Sébastien Deriaz, Michel Emmel et d'Hervé Cornaz, rapporteur, se sont réunis à 20h00 le mardi 17 mai 2016 à la salle de Justice de l'Hôtel de Ville en compagnie de Monsieur le Syndic François Payot et Madame Christine Leu, déléguée municipale en charge du dossier.

La commission remercie Madame Leu et Monsieur Payot pour leur présence et les informations transmises.

En préambule, il est à préciser que la commission s'est réunie à deux reprises :

1. Le mardi 17 mai 2016 afin d'approuver les statuts de l'association. La commission a rendu un avis favorable à la Municipalité en date du 20 mai 2016 avec une proposition non rédhitoire pour modifier l'article 21 (explications ci-après). Les communes concernées ont fait de même afin d'apporter les ultimes corrections aux statuts.
2. Le mardi 7 juin 2016 afin d'approuver la dernière version des statuts et de statuer sur l'adhésion de la commune de Grandson à l'AIERG. Lors de cette séance Michel Emmel et Sébastien Deriaz étaient excusés et n'ont pas été suppléés.

Explications générales :

- La plupart des STEPS de la région sont en fin de vie et/ou proche de leur capacité maximum de traitement. Elles nécessitent donc d'être remises à jour pour pouvoir absorber la croissance dans ces communes et continuer à traiter l'eau convenablement.
- Le traitement des micropolluants nécessite des installations conséquentes et coûteuses pour répondre aux nouveaux standards. Suite à des études, une centaine de STEP seraient équipées en CH afin de garantir, à un coût supportable, une diminution suffisante des micropolluants présents dans les eaux usées. Sont concernées les STEP auxquelles sont raccordés plus de 80'000 habitants ainsi que celles de plus de 24'000 habitants et qui sont situées dans les bassins versants des lacs. La Confédération a créé un fond de financement national en prélevant 9 CHF/habitant relié à une STEP.
Ref : Loi fédérale sur la protection des eaux art 60b
- Dans une optique de rationalisation et d'efficacité (connaissance technique), le Canton encourage vivement les regroupements.
- Si le projet de collaboration entre AIERG et la STEP d'Yverdon aboutit, les bassins des STEP des communes concernées seront maintenus comme bassin de décantation et/ou rétention.
- Comme indiqué dans le préavis une variante de régionalisation sur Grandson a été étudiée mais pas retenue. En effet, pour des raisons de place et de localisation, une nouvelle STEP devrait être créée vers la Poissine. Cela nécessiterait donc l'inversion des stations de relevage depuis la STEP existante.

Commentaires relatifs aux statuts :

Art 5 : La commission s'étonne du nombre de délégués peu élevé et demande pourquoi la représentation n'est pas proportionnelle aux nombres d'habitants des communes. Question est également posée pour savoir pourquoi cette association ne pourrait pas figurer dans les buts optionnels de l'ACRG.

Réponse Muni : Seules quatre communes sont concernées et cette association a des buts essentiellement techniques plutôt que politiques. Afin de garder une certaine flexibilité et favoriser les prises de décision rapides un petit comité a été privilégié.

A terme, cette association pourrait effectivement faire partie de l'ACRG mais pour l'heure, cela nécessiterait la modification des statuts de l'ACRG pour les buts optionnels ainsi que l'intégration de nouvelles communes. Pour toutes ces raisons chronophages, préférence a été donnée à une nouvelle association.

Art 11 : nombre de poste de travail prévu ? Selon quel règlement du personnel ?

Réponse Muni : il n'est pour l'heure pas prévu d'engager des collaborateurs dans cette association. Si cela devait être fait, le règlement du personnel et barème de rémunération pourrait être créé conformément à l'article 7-f.

Art 21 : Phrase peu explicite notamment « entre chaque point de raccordement ».

Dans sa réponse du 20 mai, la commission a proposé de modifier la phrase comme suit :

L'ensemble des charges de fonctionnement seront réparties entre chaque commune adhérente au prorata du rejet des eaux usées dans le réseau

Réponse Muni : La phrase pourrait effectivement être améliorée. Sur le principe, les charges de fonctionnement pour l'association ne concerneront que les conduites situées en aval des STEPS de chaque commune membre. Cela signifie que l'association ne paiera pas pour la rénovation d'une STEP existante ou d'une conduite située en amont des STEP.

La modification proposée par la commission a été acceptée par les autres communes et fait donc partie des nouveaux statuts.

Art 27 : demande par rapport au fait que les statuts puissent être modifiés par le conseil intercommunal. Risque de perte de contrôle par les Conseils Communaux ou Généraux ?

Réponse Muni : comme indiqué au point 3, les modifications essentielles selon art 126 de la loi sur les communes doivent être avalisées par les Conseils Communaux ou Généraux. Cela concerne : buts ou tâches principales, règles de représentation, plafond d'endettement et règles de financement. Le risque de dérive est donc minimisé.

En conclusion, la commission est favorable au principe de rationalisation du traitement des eaux sur Yverdon et voit d'un bon œil la création de cette association qui pourra négocier les conditions de partenariat avec Yverdon.

L'objectif étant de ne pas pénaliser le développement futur de Grandson et de ses environs mais également de limiter les coûts sur les STEPS obsolètes existantes. De plus, pour des raisons odorantes, il ne semble pas y avoir de grande valeur ajoutée à avoir ce genre d'installation à proximité d'habitations. A terme, une partie du terrain utilisé par la STEP pourrait également être réaffecté à d'autres activités.

Fondé sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, recommande d'accepter le projet tel que décrit dans le préavis à l'examen et demande au Conseil communal de voter la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

- sur proposition de la Municipalité,
- vu le préavis municipal n°572/15
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'adopter les statuts tels que présentés
2. d'adhérer à l'Association Intercommunale pour l'Épuration région Grandson (AIERG)



Mary-Christine Criblet



Michel Emmel



François Veuve



Sébastien Deriaz



Hervé Cornaz, rapporteur

Fait à Grandson le 8 juin 2016

A LA MUNICIPALITE DE GRANDSON

Avis de la commission chargée d'étudier les statuts de l'AIERG (Association Intercommunale pour l'Épuration Région Grandson) selon préavis 572/15

La Commission composée de Madame Mary-Christine Criblet et de Messieurs Michel Emmel, François Veuve, Sébastien Deriaz et Hervé Cornaz rapporteur, s'est réunie le 17 mai 2016 pour étudier les statuts de la future association AIERG.

Egalement présent, Madame Christine Leu-Metille et Monsieur le Syndic François Payot, que nous remercions pour tous les renseignements fournis.

Tous les articles conviennent à la commission hormis l'article 21 que la commission propose de modifier comme suit :

L'ensemble des charges de fonctionnement seront réparties entre chaque commune adhérente au prorata du rejet des eaux usées dans le réseau

La commission précise que si pour des raisons juridiques ou de temps cette modification n'est pas possible, elle acceptera de laisser la phrase originale telle que proposée initialement.



Mary-Christine Criblet



Michel Emmel



François Veuve

Sébastien Deriaz



Hervé Cornaz, rapporteur

Fait à Grandson, le 19 mai 2016

Au Conseil Communal de Grandson

Rapport de la Commission chargée de rapporter sur le préavis N° 575/15 relatif au remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale.

La commission composée de Messieurs Claude Langone, Michel Emmel, François Veuve, M. Fabien Gasser étant excusé et de Mme Nicole Fisquet Perrier, rapporteur s'est réunie le mardi 12 avril 2016 à 20h00 à l'Hôtel de Ville de Grandson en présence de M. Dominique Willer Délégué Municipal que nous tenons à remercier pour sa disponibilité et la précision de ses réponses pendant la séance.

En préambule, M. Dominique Willer nous informe que dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules du Service des travaux, la Municipalité souhaite remplacer l'actuel « Manitou » par un véhicule neuf multifonctions.

M. Willer souligne que depuis le mois d'octobre le « Manitou » est inutilisé pour des raisons de sécurité et nous donne les précisions suivantes :

- 1.- Outre les fonctions de l'actuel Manitou qui consiste à compacter, déplacer les bennes, évacuer le carré à branches et les déchets de la balayeuse, le nouveau véhicule sera équipé d'une nacelle, d'un élévateur pour transporter les sacs de sel ou autres et est également équipé d'un godet multifonctions, d'une fourche à deux pièces et des pneus diagonales pour sa sécurisation.

Actuellement la Commune loue une nacelle pour certains travaux et une économie de 10'000.- sera réalisé avec l'achat du nouveau véhicule.

- 2.- Le nouveau véhicule est bien adapté aux besoins du service de la Voirie, une étude a été menée auprès de son responsable.

Ce véhicule sera utilisé par le service des travaux et le service de la déchetterie et facilitera le travail pour les employés.

3.- Le coût du nouveau véhicule « Merlo type P25.6 » s'élève à 76'000.- après déduction de 10'400.- pour la reprise de l'ancien « Manitou ».

Pour la fraction imputable au compte de la déchetterie, ce montant sera supporté par les trois Communes à savoir Grandson, Montagny et Valeyres au prorata du nombre des habitants.

En conclusion, la Commission après discussion avec tous les membres reconnaît la nécessité pour la Commune de s'équiper d'un tel véhicule.

Il est mieux adapté aux besoins de la Commune et en ce qui concerne la classe d'émission de l'engin, on ne peut que se réjouir car le nouveau véhicule sera dans tous les cas, bien meilleur à cet égard que l'ancien Steinbock.

Pour toutes ces raisons, la commission à l'unanimité vous recommande d'accepter les conclusions du préavis Municipal N° 575/15 :

Article premier : La Municipalité est autorisée à acheter un élévateur télescopique selon son Préavis N° 575/15.

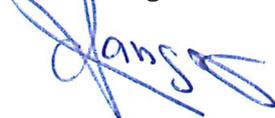
Article 2 : Un crédit de Fr. 76'000.- lui est accordé à cet effet. Le compte N° 9146.03 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 : Le financement de ce montant sera fait par un prélèvement sur les liquidités courantes.

Article 4 : Cet investissement sera amorti en 5 ans, par le biais du compte N° 433.331, la première fois au budget 2017.

Les membres de la commission :

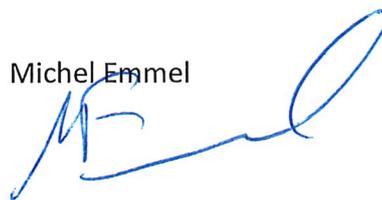
Claude Langone



François Veuve



Michel Emmel



Nicole Fisquet Perrier, rapporteur



Grandson, le 25 avril 2016

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour les informations apportées mais beaucoup de questions restent sans réponse. Je suis assez inquiet de lire que lorsque la Municipalité se lance dans un projet, elle cesse lors d'entretenir normalement la zone concernée, alors même que le projet pourrait n'aboutir que dans des années, des dizaines d'années, ou même ne jamais aboutir.

Puisque des questions de sécurité et d'esthétique sont mentionnées dans la réponse, je peine à comprendre pourquoi des travaux ont été effectués du côté Est mais pas du côté Ouest, alors que c'est justement le mur qui était le plus endommagé et là où il y a le plus de végétation qui envahit le chemin. Le mur présente de nombreuses traces d'érosion au niveau de la fondation, parfois sur plus de la moitié de l'épaisseur totale du mur. De plus, le sommet de ce mur se démonte petit à petit, comme je l'avais mentionné dans mon interpellation. En terme de sécurité et d'esthétique, je pense qu'on est bien loin d'une situation optimale.

Concernant l'entretien de l'escalier, j'ai personnellement failli finir en bas des escaliers la tête la première un soir de mai. Ne pas entretenir cet escalier me semble être un risque inconsidéré.

Concernant le revêtement, le nid de poule le plus étendu et le plus profond n'a jamais été colmaté au moment où les autres l'ont été... De plus, sur la partie inférieure du chemin.

Finalement, pour ce qui est de la lutte contre les plantes envahissantes, je n'en sais pas plus qu'avant car aucune de mes questions sur ce point n'a obtenu de réponse. Il y a pourtant un manque de formation évident puisque les drageons mentionnés dans mon interpellation ont été fauchés et repoussent de plus belle et s'étendent toujours plus à chaque passage. Je n'appelle donc pas cela veiller à la non-prolifération de ces espèces. L'élimination de toutes les plantes qui envahissent régulièrement le chemin serait éviterait en plus un entretien régulier et coûteux sur le long terme. Je regrette donc que le cœur de mon interpellation n'ait pas obtenu de réponse et je m'interroge maintenant sur la signification de ce silence...



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 23 juin 2016

Réponse à l'interpellation
de M. Nicolas Perrin et consorts
relative aux pesticides de
synthèse

La commune de Grandson attache beaucoup d'importance à une utilisation modérée des produits phytosanitaires sur le territoire communal et privilégie l'utilisation de produit bio et de classe de toxicité libre. L'utilisation de ces produits se fait sous la surveillance du responsable des jardins qui a notamment suivi une formation sur le traitement du feu bactérien. Il est également titulaire du permis de traiter selon l'ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication).

Pour le traitement des mauvaises herbes, nous testons actuellement un nouveau procédé à base d'eau bouillante et de mousse composée de sucre et d'amidon, permettant de maintenir le plus longtemps possible une température adéquate. Les premiers essais s'avèrent concluants.

Concernant les jardins communaux, aucune interdiction n'a été signifiée aux locataires qui doivent se conformer à la législation en vigueur, soit l'art 13 al 6 du règlement communal sur l'utilisation des parcelles communales "Jardins familiaux" qui stipule : *"les locataires sont tenus de limiter au maximum l'utilisation de pesticides et herbicides en privilégiant les techniques jardinières naturelles"*. Il en va de même pour les propriétaires.

La commune n'a pas l'intention d'interdire les produits autorisés. Une information sera faite pour rappeler les règles d'utilisation et les alternatives possibles.

Produits	Utilisé pour	Quant. /an
Garlon	élimination de la souche des arbustes atteints ou susceptibles de transmettre le feu bactérien. Élimination sélective des plantes indésirables ou néophytes aux endroits où cela n'entre pas en contradiction avec la législation (endroits protégés)	Application plante par plante sur la souche 3 lt/an
Glyphosate	idem que Garlon + certains endroits du cimetière (dès 2016 le cimetière sera traité avec des moyens écologiques) aux endroits où cela n'entre pas en contradiction avec la législation (endroits protégés)	Application sur des zones en gravier, endroits où les écoulements dans les eaux de surface n'est pas possible 10 lt/2 ans
Kendo	Lutte contre la Pyrale du Buis	1 lt/3 ans

Perfekthion	Attaque massive de pucerons, de mouches blanches, de chenilles, sur les plantes d'ornement et fleurs des massifs ou des caisses	100 ml/3 ans
Pirox	Poudre pour lutte idem que Perfekthion (n'est plus disponible à la vente)	250 mg/4 ans
Actara G	Idem que Perfekthion (granulés)	1 kg/4 ans (produit directement absorbé par la plante, uniquement plantes d'ornement)
Spomil	Idem que Perfekthion	50 ml /3 ans
Sano Plant Bio	Protection contre les ravageurs des saules (principalement à l'Oasis) Huile d'hiver	500 ml /2 ans
Mousse anti liseron	Elimination des liserons dans les massifs, traitement manuel feuille par feuille	200 ml/an
Dicotex	Traitement des feuilles larges sur les terrains de foot	20 lt pour 21'000m2 selon besoin env. tous les 3 ans
Stomp	Traitement pour post levée de graminées dans les massifs, ne s'utilise pratiquement plus	5 lt/10ans

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de cette réponse.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire:



F. Payot




E. Beauverd

Délégué de la Municipalité : Monsieur Dominique Willer

Grandson, le 6 juin 2016

Interpellation « pesticides de synthèse »

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les municipaux et conseillers communaux,

Je voudrais profiter de l'arrivée des beaux jours, et de la reprise des activités de jardinage et d'entretien des espaces publics, pour interpellier la commune quant à l'utilisation des pesticides de synthèse sur l'ensemble de notre territoire.

Le recours aux produits dits 'phytosanitaires' est entré dans les mœurs dès les années 50 ; il est trop souvent devenu depuis un réflexe automatique. Avec le recul des ans, on commence à réaliser que les coûts sociétaux et environnementaux de ces produits excèdent largement leurs bénéfices. De nombreux problèmes se manifestent au niveau de la santé publique. Des études épidémiologiques montrent que les personnes exposées aux pesticides ont plus de risque de développer des maladies liées au cancer, malformations congénitales, infertilité, problèmes neurologiques ou affaiblissement du système immunitaire. Au niveau environnemental, les conséquences sont évidentes sur la faune et la flore sauvages, avec également des répercussions importantes sur l'économie : les insecticides, par exemple, contribuent à la disparition des abeilles sauvages et domestiques, auxiliaires essentiels de l'agriculture.

Pour donner quelques chiffres : une étude récente de l'INRA montre que l'usage des pesticides de synthèse aux Etats-Unis dans les années 90 rapportait annuellement 24 milliards de dollars à l'économie agro-alimentaire, tout en entraînant pour 40 milliards de coûts sanitaires et environnementaux ¹. Une autre étude récente montre que, aujourd'hui en Europe, l'exposition aux seuls pesticides organophosphorés et organochlorés entraîne pour 120 milliards d'euros par an de coûts uniquement en dégâts sanitaires ².

Quelques timides mesures politiques ont été prises. L'atrazine, un herbicide produit par Syngenta qui s'est aussi révélé être un important perturbateur endocrinien, a été interdite en Europe en 2003, puis en Suisse en 2012. Il est malheureusement encore exporté et utilisé dans de nombreux pays. Le glyphosate, un herbicide systémique contenu notamment dans le Round-up de Monsanto, a été classé en 2015 comme cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer (OMS). Il est interdit à la vente aux particuliers en France depuis le 1^{er} janvier 2016, mais est toujours autorisé en Suisse, même si certaines grandes surfaces comme la Coop et la Migros l'ont spontanément retiré de leurs rayons. Les néonicotinoïdes (neurotoxiques utilisés comme insecticides) ont été identifiés comme l'une des causes principales de la disparition des abeilles. Un moratoire partiel a été prononcé en 2013 en Europe et en Suisse, et vient d'être prolongé en Suisse. En France, l'Assemblée Nationale vient de voter leur interdiction totale à partir de 2018.

Il est important de réagir également à l'échelle communale. En automne 2015, Greenpeace a lancé une enquête, auprès des communes de Vaud et Genève, sur l'utilisation dans l'espace public des pesticides en général, et du glyphosate en particulier. Sur les 87 communes qui ont réagi, 29 reconnaissent recourir au glyphosate pour désherber les parcs, les jardins et les bords de routes. Par contre, 25 ont annoncé avoir abandonné les pesticides de synthèse, et utilisent des méthodes alternatives. Cette liste inclut quelques grandes communes comme Montreux, Renens ou Lausanne³, mais aussi des petites communes proches de Grandson comme Corcelles-Concise, Vuiteboeuf, ou Method. Je constate que notre commune n'a pas réagi à l'enquête de Greenpeace, c'est pourquoi je me permets de la relayer ici en formulant les questions suivantes :

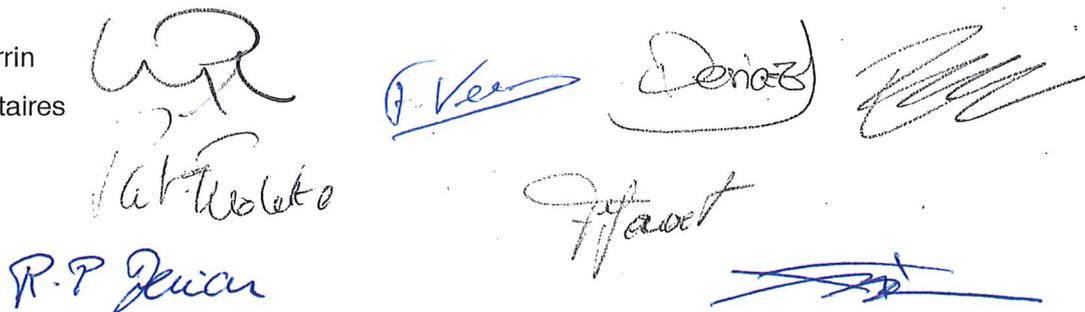
1. La Municipalité pourrait-elle nous informer de la mesure dans laquelle nos services communaux utilisent des pesticides de synthèse, lesquels, à quelles occasions et à quels endroits, et en quelles quantités ? Le cas échéant, nos employés ont-ils reçu la formation adéquate légalement requise pour une telle utilisation⁴ ? Et serait-il possible de contacter des communes vaudoises qui y ont renoncé, pour pouvoir mettre en place chez nous également une stratégie alternative ?

2. L'article 13 de notre règlement sur l'utilisation des parcelles communales demande aux exploitants de « limiter au maximum l'utilisation de pesticides et herbicides en privilégiant les techniques jardinières naturelles ». Cette demande est d'autant plus justifiée que la plupart de ces jardins communaux se situent à proximité immédiate de réserves naturelles et de zones d'intérêt biologique prioritaire. La Municipalité pourrait-elle nous dire de quels moyens d'information et de contrôle elle dispose pour réguler l'usage effectif de pesticides de synthèse dans ce cadre ? Et ne serait-il pas plus judicieux de les interdire tout bonnement, comme le fait par exemple la Fédération Genevoise des jardins familiaux⁵ ?

3. Finalement, serait-il possible de mettre en place une politique d'information communale destinée aux propriétaires de jardins particuliers, pour leur rappeler les restrictions d'utilisation légales⁶, les coûts liés à l'usage des pesticides de synthèse en termes de santé publique et d'environnement, et leur proposer des alternatives ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions.

Nicolas Perrin
et co-signataires



The image shows several handwritten signatures in blue ink. From left to right, there are: a signature that appears to be 'N. Perrin', a signature that looks like 'A. Ver...', a signature that looks like 'D. Diaz', a signature that looks like 'J. J...', and a signature that looks like 'R. P. J...'.

Grandson, jeudi 23 juin 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je remercie la municipalité pour sa réponse, qui clarifie plusieurs points de mon interpellation.

Cette réponse fournit notamment une liste précise des produits utilisés, de leurs quantités, et du contexte d'utilisation. Je suis heureux d'apprendre que notre responsable des jardins est muni de toutes les autorisations nécessaires pour leur utilisation, et que des efforts sont entrepris pour tendre vers des traitements moins nocifs. Je prends également acte du fait que la municipalité s'engage à informer nos concitoyens sur les règles d'utilisation de ces pesticides, et sur les alternatives possibles.

Reste que plusieurs des produits utilisés par nos services communaux sont à considérer comme cancérigènes probables (Glyphosate, composé actif du Roundup), ou présentent une toxicité avérée sur les abeilles (Perfekthion).

Concernant les jardins communaux, je note que les locataires sont simplement "tenus de limiter au maximum l'utilisation de pesticides". Il y a là une marge d'appréciation énorme, qui rend impossible tout contrôle effectif. Il serait beaucoup plus simple d'établir une liste des pesticides les plus dangereux, et de les interdire sur les parcelles communales.

Je note également que la Commune "n'a pas l'intention d'interdire des produits autorisés". Je voudrais répondre en disant que ce n'est pas parce qu'un produit n'est pas interdit qu'il n'est pas toxique. Pour prendre un exemple, les dangers de l'amiante ont été identifiés dès la fin du 19e siècle, mais il a fallu attendre la fin du 20e siècle, et des dizaines de milliers de morts, pour que son interdiction définitive soit prononcée. Il y a là un principe de précaution à respecter, et il n'est pas interdit de prendre quelques responsabilités à l'échelle communale.

J'encourage donc notre commune à redoubler d'efforts pour limiter l'usage des pesticides de synthèse, voire à y renoncer définitivement comme l'ont fait nombre d'autres communes vaudoises.

Je reste convaincu qu'il serait utile de prendre contact avec ces communes, pour savoir concrètement quelles alternatives seraient facilement et directement applicables à Grandson.

Finalement, j'incite la Municipalité à répondre à l'enquête de Greenpeace, et à transmettre les informations demandées sur l'utilisation des pesticides dans l'espace public, puisque de toute évidence ces informations sont disponibles. La transparence est certainement la meilleure des politiques dans ce domaine.

Avec mes remerciements,

Nicolas Perrin